



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

Déclaration de M. Muwamba (Malawi)	599
Déclaration de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	604
Déclaration de M. Beye (Mali)	609
Déclaration de M. Abdalla (Soudan)	615
Déclaration de M. Jabang (Gambie)	619

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

En l'absence du Président, M. Mashingaidze (Zimbabwe), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MUWAMBA (Malawi) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation malawienne, je voudrais présenter nos félicitations les plus sincères à M. von Wechmar à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de dire également que notre satisfaction est grande de le voir présider les travaux de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale.

2. A cet égard, nous voudrions rappeler que le gouvernement ami qu'il représente avec tant de compétence — celui de la République fédérale d'Allemagne — a été le premier à promettre une aide économique au Malawi lorsque, en 1963, notre gouvernement a déclaré qu'il quittait la Fédération centrafricaine de Rhodésie et du Nyassaland, à présent défunte. Je tiens également à rappeler que, depuis lors, nos deux pays ont entretenu les relations bilatérales les plus cordiales qui soient et que, de plus, ces relations n'ont cessé de se renforcer. Il est donc tout naturel que notre délégation l'assure de son plein appui et de son entière coopération pendant toute la période où il assumera les responsabilités de sa charge. C'est dans cet esprit que nous le saluons et que nous lui exprimons le grand plaisir personnel que nous avons à le voir présider cette assemblée.

3. Notre délégation manquerait à son devoir si elle ne rendait pas hommage à son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est acquitté de sa tâche avec compétence et un dévouement total. Les sessions extraordinaires qu'il a présidées

ont non seulement témoigné de ses hautes qualités de diplomate, mais elles ont aussi fait grand honneur à son pays en particulier et à l'Afrique en général. Notre délégation a une dette envers M. Salim pour sa contribution remarquable aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui rendons hommage pour l'excellent travail qu'il a accompli au bénéfice de la communauté internationale tout entière.

4. Le Gouvernement de la République du Malawi continue de suivre, avec un intérêt très vif, les efforts déployés par le Secrétaire général tendant à donner une expression positive aux résolutions tant de l'Assemblée que du Conseil de sécurité. Notre gouvernement a pris tout spécialement note des visites qu'il a rendues à différentes parties du monde — y compris l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient — dans sa quête d'un règlement pacifique des situations explosives qui menacent la paix et la sécurité internationales. En conséquence, au nom du Gouvernement malawien, nous remercions sincèrement M. Kurt Waldheim pour ces efforts et nous tenons à le féliciter, lui et son personnel dévoué, pour les services et la contribution inestimables qu'ils rendent à la cause de la paix et de la stabilité internationales. Notre gouvernement voudrait également féliciter le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/35/1], rapport objectif qui contient une analyse soignée des événements politiques internationaux intervenus pendant l'année écoulée. En fait, nous nous enorgueillissons des normes qualitatives très élevées qu'il a fixées pour le système des Nations Unies tout entier.

5. Le Gouvernement de la République du Malawi, avec les autres gouvernements des pays du Commonwealth, s'est associé à la communauté internationale pour souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Etats souverains et indépendants : le Zimbabwe en Afrique et Saint-Vincent-et-Grenadines dans les Caraïbes. Les deux Etats, anciennes possessions du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont été admis, respectivement, en tant que cent cinquante-troisième et cent cinquante-quatrième Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Avec l'admission de ces deux nouveaux Membres, l'Organisation a pris des mesures audacieuses et positives dans la voie de son objectif souhaité concernant la réalisation du principe de l'universalité de sa composition. C'est en reconnaissant et en appréciant cette réalisation que nous nous permettons de présenter les sincères et cordiales félicitations de notre délégation aux Gouvernements et aux peuples du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines. Nous tenons également à féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a facilité l'indépendance de ses deux anciennes colonies. Le Gouvernement malawien a constaté avec grande joie et allégresse l'élimination, pour la

première fois, de l'ordre du jour de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale de la question intitulée « La situation en Rhodésie du Sud ». En conséquence, mon gouvernement espère que des questions semblables encore inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée pourront également être éliminées le plus tôt possible.

6. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], à sa dix-septième session ordinaire, tenue en juillet dernier à Freetown, a accepté d'autoriser M. Siaka Stevens, président en exercice de la Conférence de l'OUA et chef d'Etat et de gouvernement de la République de Sierra Leone, à convoquer le Comité *ad hoc* sur le Sahara occidental, afin de réconcilier les parties au conflit et de chercher une solution pacifique et durable à ce problème. La quatrième session du Comité *ad hoc* s'est donc tenue à Freetown au début du mois dernier. Mon gouvernement note avec un vif intérêt que, depuis la création de ce comité, les parties au conflit non seulement semblent être disposées à examiner les questions, mais aussi ont participé à au moins une de ces réunions qui formaient la base des recommandations actuelles qui ont été transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. La décision de participer à un travail de cette nature semble, à notre avis, bien augurer de l'avenir. En conséquence, nous souhaitons à tous les participants et au Comité plein succès dans leur recherche d'une solution pacifique à ce problème africain. Avant tout, nous félicitons l'OUA pour sa détermination à chercher à contenir, et même à résoudre, le problème dans le cadre de sa charte.

7. Au cours de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, la communauté internationale a exprimé tant sa consternation que sa déception devant la tournure négative des événements, lorsqu'un accord sur une formule permettant de résoudre le problème namibien, présentée à l'origine par les cinq puissances occidentales par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, a été esquivé par les parties en opposition. Malgré cette déception, le Secrétaire général a intensifié ses efforts en vue d'une solution pacifique au problème et, en conséquence, nous entendons dire maintenant que toutes les questions en suspens qui s'opposaient à la proposition de règlement approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978) ont maintenant été résolues. Cependant, nous ne pouvons pas comprendre la réticence apparente du Gouvernement de la République sud-africaine à faciliter l'application immédiate d'une formule qui non seulement a été élaborée soigneusement mais a été aussi étudiée en détail par tous les intéressés. Nous croyons que les assurances fournies par le Secrétaire général sont authentiques et qu'elles visent à assurer le transfert pacifique du pouvoir politique aux Namibiens eux-mêmes. Nous croyons que, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, non seulement des élections libres et justes seraient possibles, mais que la participation de tous les Namibiens à de telles élections serait garantie.

8. A cet égard, nous désirons rappeler que notre gouvernement croit à l'initiative occidentale, qui a abouti maintenant à ce qui a été accepté par toutes les parties. S'adressant à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale en octobre 1979, le chef de notre délégation,

qui était alors M. D. T. Matenje, ministre de l'éducation, disait ceci à propos de la réaction de notre gouvernement :

« Mon gouvernement est convaincu, à cet égard, que cette formule offre encore le meilleur moyen de parvenir à une solution juste et internationalement acceptable de la question de Namibie. Il est donc encourageant de noter que des efforts se poursuivent pour raviver l'initiative occidentale et j'en appelle à la bonne foi de toutes les parties intéressées pour qu'elles ne laissent pas, une fois de plus, passer l'occasion de trouver une solution fructueuse à ce problème¹. »

9. C'est donc dans le même esprit que nous réitérons l'appel lancé par notre gouvernement à toutes les parties, en particulier au Gouvernement de la République sud-africaine, pour faciliter l'application d'une formule actuellement soumise à un examen intense. Nous n'avons plus guère de temps, et le moment est venu de résoudre le problème.

10. Nous nous risquons à dire que les vues de notre gouvernement sur l'*apartheid* et le racisme et ce qu'ils impliquent sont bien connues, non seulement de l'Assemblée mais aussi du Gouvernement de la République sud-africaine. On se rappellera que, l'année dernière, le chef de notre délégation avait dit ce qui suit à propos de la politique d'*apartheid* et de racisme adoptée par le Gouvernement de la République sud-africaine :

« Mon gouvernement est résolument opposé à la politique d'*apartheid* et aux méthodes utilisées pour la mettre en œuvre, y compris l'établissement de homelands. C'est une position qui est bien connue du Gouvernement d'Afrique du Sud actuel. Mais mon gouvernement est également convaincu que la meilleure façon de persuader la population blanche qui est au sud de notre pays de changer est le contact — par exemple en engageant un dialogue avec elle². »

11. La population noire d'Afrique du Sud continue de contester les instruments juridiques de son oppression parce que, depuis plus de trois siècles, elle est réduite au statut d'étranger sur la terre de ses ancêtres. Hélas, même des écoliers noirs montrent depuis quelque temps déjà — et ce au grand jour — leur mépris total de la force qui a été assemblée là pour ce qui semble être sa soumission politique perpétuelle. La population noire d'Afrique du Sud abhorre la création de bantoustans, qui, pour eux, est un résumé de l'*apartheid* et du pur racisme. Elle s'élève contre la balkanisation de l'Afrique du Sud si belle et aspire à son unification. Son désir de cohésion et d'intégration totale de la terre l'incite à intensifier la lutte pour la liberté et la prospérité de tous, indépendamment de la couleur ou de la croyance. C'est pourquoi la balkanisation persistante de l'Afrique du Sud ne peut qu'être un affront à la dignité de la souveraineté, visant à faire durer le mythe du *baaskap*.

12. La population noire d'Afrique du Sud continuera d'insister pour que sa vie et sa dignité soient respectées. Car, aussi longtemps que ces droits fondamentaux de

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 26^e séance, par. 166.

² *Ibid.*, par. 172.

l'homme continueront d'être méconnus, le combat mené non seulement pour participer à la direction des affaires de son pays, mais aussi pour les diriger, ne cessera pas. C'est pourquoi nous croyons, comme la communauté internationale, que la quête populaire de justice sociale et d'émancipation politique mérite notre appui. Nous pensons que le monde hait la violence, de même que l'injustice politique et le racisme. Nous estimons que ni l'affrontement ni l'intransigeance ne sont du meilleur intérêt des groupes raciaux de ce pays. Nous croyons que la population noire d'Afrique du Sud aspire et est engagée à l'édification d'une nation unie, dynamique, forte et prospère, capable de fournir une direction éclairée au continent africain.

13. L'Afrique du Sud a toujours été, est et continuera d'être partie intégrante du continent africain. C'est pourquoi nous ne pouvons pas comprendre pourquoi la minorité blanche qui gouverne actuellement ce pays insiste pour y créer une mini-Europe, alors que, dans le même temps, elle insiste pour qu'on l'appelle à juste titre africaine. Comme au cours des années passées, nous demandons instamment à tous ceux qui ont quelque influence sur la population blanche et le Gouvernement sud-africain de faire pression sur eux pour les amener à la table de conférence en vue de résoudre les problèmes politiques, sociaux et économiques qui ont non seulement troublé les relations raciales dans le pays, mais qui ont également réussi à l'isoler de la famille humaine internationale. Ma délégation espère en une solution rapide du problème pour que ce pays réintègre cette instance et y occupe la place qui lui revient de droit.

14. Aucune solution immédiate au problème du Moyen-Orient ne semble susceptible de recueillir l'appui immédiat de toutes les parties. Mais le Malawi croit que, si un climat politique approprié et si la volonté d'entreprendre un dialogue fructueux entre toutes les parties intéressées existent, une solution pourrait être trouvée assez rapidement. Malheureusement, la tendance récente à s'opposer aux efforts des Nations Unies dans cette région, la toute récente décision de prendre des mesures unilatérales sur certains aspects contestés du problème, l'acquisition continue d'armes de mort et de destruction massive qui pousse les parties au conflit à des actes de violence, le refus de reconnaître et d'accepter l'existence des uns et des autres, la tentation de méconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, le manque de volonté qui s'est manifesté jusqu'à ce jour de donner effet aux myriades de résolutions des Nations Unies qui demandent le retrait des territoires occupés, voilà qui, à notre avis, n'est parvenu qu'à saper la crédibilité des efforts de paix des Nations Unies dans la région. Naturellement, la délégation malawienne déplore cette évolution négative. Nous croyons que la région ne peut pas continuer à se saigner à blanc, ce qui reviendrait à se lancer dans une voie d'autodestruction, créant ainsi un climat mondial d'instabilité et d'insécurité dans son sillage. En conséquence, nous estimons que le Secrétaire général fait une observation tout à fait opportune et pertinente à cette assemblée lorsqu'il dit dans son rapport :

« Tout progrès au Moyen-Orient exige d'abord une vaste amélioration, à de multiples niveaux, de la communication et de la compréhension. On ne saurait

espérer réaliser de progrès pacifiques si les populations de la région et leurs dirigeants ne reconnaissent pas et n'acceptent pas mutuellement leur existence et leur droit d'exister. Il convient de créer des conditions permettant de parvenir à des solutions positives et concertées. » [*Voir A/35/1, sect. IV.*]

15. Nous ne voyons pas de sous-entendus cachés ni d'épithètes accusatrices dans cette observation qui nous semble être un truisme fondamental reflétant la réalité de la situation. Nous n'y discernons rien qui puisse provoquer l'ire des dieux du Moyen-Orient. En conséquence, nous demandons instamment à la communauté internationale d'aider le Secrétaire général dans ses tentatives de pression sur toutes les parties intéressées de la région, afin de faciliter la création de conditions semblables à celles qui sont envisagées dans ladite citation et de favoriser la mise au point de « solutions positives et concertées » visant à une solution pacifique du conflit du Moyen-Orient.

16. De l'avis de notre délégation, le Secrétaire général a présenté ce qui semble être une proposition fort intéressante concernant la situation en Afghanistan. D'après lui :

« La seule voie qui semble donc possible consisterait à engager un processus de négociation entre toutes les parties intéressées visant à trouver une solution politique au problème en tenant pleinement compte des principes de la Charte et des décisions de l'Organisation. » [*Ibid., sect. III.*]

Pour autant que nous le sachions, les représentants de l'Afghanistan considèrent toute proposition de ce genre comme une ingérence injustifiée dans leurs affaires intérieures. Ils ont même fait objection à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Selon eux, les troupes étrangères qui ont inondé leur pays sont là sur leur invitation, parce que leur souveraineté était, paraît-il, menacée par les impérialistes et les néo-impérialistes qui travaillent de concert avec leurs cousins germains, les colonialistes et les néo-colonialistes. Cependant, la communauté internationale n'a encore jamais su pourquoi le peuple afghan, au nom duquel les troupes étrangères sont censées avoir été invitées à venir dans son pays, semble se cacher dans la brousse, et cherche même parfois refuge dans des pays voisins. Si la question de l'invitation ne peut pas être discutée par cette assemblée, celle des milliers de réfugiés semble au moins devoir mériter quelque examen. En conséquence, nous espérons que cette assemblée, vers laquelle on s'est déjà tourné en vue d'un appui matériel pour le bien-être des réfugiés afghans, sera au moins autorisée à étudier cette situation avant qu'elle ne se détériore davantage, jusqu'au point de non-retour. C'est dans cette optique que nous accueillons la proposition constructive du Secrétaire général qui, à nos yeux, mérite une étude rapide et positive de la part de la communauté internationale.

17. La situation au Kampuchea, de même que celle d'Afghanistan, demeure, dit-on, dangereuse. On nous a informés que même des opérations humanitaires de secours effectuées par le système des Nations Unies de concert avec des organisations bénévoles, dans l'intérêt des hommes, des femmes et des enfants kampuchéens déplacés et déracinés, s'étaient heurtées à de sérieuses difficultés politiques et militaires. Nous sommes préoccupés

cupés de constater qu'à peu près aucun progrès ne semble avoir été accompli pour donner effet à la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, qui ne traite pas uniquement de la situation au Kampuchea, mais demande également, de manière précise, le retrait des troupes étrangères de ce pays qui a été littéralement saigné à blanc depuis les hostilités des dernières années. Nous estimons que le retrait desdites troupes étrangères faciliterait certainement la recherche d'une solution politique mutuellement acceptable.

18. A cet égard, nous prenons acte des efforts du Secrétaire général tendant à user de ses bons offices pour assister les parties au conflit, afin qu'elles essaient de parvenir à un compromis. Bien que ces efforts n'aient pas donné de résultats spectaculaires, le Secrétaire général semble avoir réussi à obtenir au moins que deux ministres des affaires étrangères intéressés poursuivent le dialogue au cours de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, ici même à New York. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs tentatives et, pour notre part, nous suivrons leurs efforts avec un vif intérêt.

19. La réunion qui s'est tenue le 9 août dernier concernant la situation à Chypre a abouti, nous dit-on, à un accord entre les deux communautés en vue d'entamer des discussions sur les questions de fond relatives au différend. Mais les deux parties, dit-on, ne possèdent pas l'élément qui serait essentiel, à savoir la volonté politique nécessaire et l'attachement à la négociation et au compromis. En l'absence de cette chimie politique essentielle, il est difficile de penser à entreprendre un travail vraiment sérieux. A cet égard, nous en appelons une fois de plus aux deux communautés pour qu'elles coopèrent avec le Secrétaire général dans la quête d'une solution pacifique au différend.

20. Au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la délégation malawienne a exprimé l'espoir que la conclusion heureuse du Traité SALT-II entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives encouragerait les grandes puissances à utiliser le type d'expérience acquise au cours des efforts de négociation prolongés pour obtenir le désarmement général mondial¹. Malheureusement, il semble que ce ne soit pas le cas.

21. A cet égard, on peut faire observer, à juste titre, que la stratégie du désarmement, soigneusement élaborée à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [voir résolution S-10/2], ne s'est pas traduite dans les faits par l'action de fond à laquelle on s'attendait. En fait, la communauté internationale a assisté à une nouvelle escalade de la course aux armements. Au cours de l'année passée, la communauté internationale a vu les gouvernements donner la priorité à la préparation militaire, tout en adhérant au principe du désarmement. Cette attitude mentale n'a permis de réaliser que des progrès extrêmement minces dans ce domaine. Il semble donc résulter de tout cela qu'à la fin de l'année en cours, selon le rapport du Secrétaire général, les dépenses militaires mondiales dépasseront 500 milliards de dollars, soit à peu près 6 %

de la production mondiale totale [voir A/35/I, sect. V]. Nous sommes frappés d'horreur devant les conclusions de l'étude d'ensemble sur les armes nucléaires, demandée par l'Assemblée générale il y a deux ans, qui vient juste d'être achevée et qui souligne les dangers de ces armes dans les arsenaux des grandes puissances [voir A/35/392]. Selon le Secrétaire général, « en treize ans, le nombre total d'ogives nucléaires stratégiques aurait pratiquement triplé » [voir A/35/I, sect. V]. La communauté internationale peut-elle se permettre une intensification de la prolifération nucléaire, est-elle maintenant si obsédée par la technologie que son objectif est de s'anéantir elle-même et d'effacer toute trace de vie humaine de la surface de la Terre ?

22. La délégation malawienne est d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que « des manifestations tangibles d'un attachement renouvelé aux objectifs énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire s'imposent » [ibid.]. Notre délégation est également d'avis, avec le Secrétaire général, que « la deuxième Décennie du désarmement, qui a commencé cette année, offre un cadre approprié pour fixer des buts concrets politiquement réalisables et pour progresser sensiblement vers leur réalisation » [ibid.]. Cette assemblée n'a entendu que trop de professions de foi de la part de ceux qui affirment n'avoir jamais violé d'accord international sur le désarmement et le contrôle des armements. De telles professions de foi ne peuvent impressionner personne ici, tant qu'elles n'auront absolument aucun rapport avec ce qui se passe dans les coulisses de ceux qui les énoncent.

23. La volonté politique essentielle des nations au niveau le plus élevé des gouvernements visant à la transformation et à la restructuration de l'économie internationale actuelle semble avoir échappé aux participants de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale. En conséquence, nous semblons avoir laissé échapper une fois de plus l'occasion, le mois dernier, d'instaurer le nouvel ordre économique international proposé. Cependant, notre délégation s'est jointe aux autres membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour prendre note avec satisfaction du consensus auquel on est parvenu [voir A/35/464] sur le texte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit démarrer en janvier 1981. Mais nous avons été étonnés et déçus devant l'impossibilité de réaliser un accord à ladite session sur les procédures et le calendrier du lancement des négociations globales. Cependant, malgré cet échec, nous nourrissons encore l'espoir que, avant 1981, les trois délégations occidentales importantes, après un examen sérieux des résultats obtenus jusqu'ici, reviendront sur leur position initiale et faciliteront le lancement des négociations globales au moment prévu.

24. Je me permets de rappeler qu'à la fin de la onzième session extraordinaire le Canada a pris l'initiative d'annoncer que :

« ... le Gouvernement du Canada a décidé de renverser la tendance des dernières années selon laquelle l'aide publique canadienne au développement diminuait par rapport au produit national brut. En consé-

¹ Ibid., par. 179.

quence, nous augmenterons notre assistance encore une fois et notre aide publique au développement atteindra 0,5 % du produit national brut avant le milieu de la décennie. Notre intention, par la suite, est d'accepter la nécessité d'atteindre un niveau d'aide publique au développement de 0,7 % du produit national brut avant la fin de la décennie; nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre notre objectif⁴. »

Il est clair qu'une fois de plus le Canada a pris l'initiative de montrer la voie aux donateurs traditionnels les plus importants. Ma délégation félicite donc le Canada pour ce geste.

25. Le Gouvernement de la République du Malawi est heureux de noter que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a conclu sa neuvième session à Genève, en août dernier, sur une note optimiste. Selon les informations que nous avons reçues, on peut espérer qu'une convention pourra être adoptée au début de l'année prochaine et qu'elle pourra être ouverte à la signature en avril 1981. En conséquence, nous voudrions remercier tous les participants pour leur contribution à un projet de constitution sur les mers et leur exprimer notre gratitude. Nous espérons que la conférence finale, prévue pour le début de l'année prochaine, contribuera de façon positive à l'instauration du nouvel ordre économique international.

26. La délégation malawienne souhaite être parmi les premières délégations à saluer le système des Nations Unies et à féliciter son personnel loyal, dévoué et travailleur, à tous les niveaux, pour les services qu'il rend constamment et qui ont permis le bon fonctionnement de tout le système. Nous voudrions rendre un hommage tout particulier au secrétariat de la CNUCED pour sa détermination à donner une expression positive à l'un des objectifs de la communauté internationale — l'instauration du nouvel ordre économique international. A cet égard, nous voudrions rappeler que, grâce à la CNUCED à Genève, un autre pas important a été fait en direction de cette entreprise lorsque, le 29 juin dernier, la Conférence de négociation des Nations Unies sur un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base a adopté l'Accord instaurant le Fonds commun⁵. De plus, il convient de rappeler que l'Acte final de la Conférence⁶ a été signé par plus de 90 Etats. Par la suite, une commission préparatoire, composée de représentants de 28 Etats, a été constituée et a été chargée de préparer un projet de règlement et autres instruments de politique connexes pour examen par le Conseil d'administration.

27. Comme l'Assemblée le sait probablement, l'intention est que le Fonds serve d'instrument clef dans la réalisation des objectifs du Programme intégré des produits de base consacré par la résolution 93 (IV) de la CNUCED⁷. Nous croyons comprendre que le Fonds

facilitera également la conclusion et le fonctionnement d'accords internationaux sur les produits de base, notamment pour ce qui est des produits de base offrant un intérêt particulier pour les pays en développement.

28. Selon notre perspective de pays en développement, le Fonds aurait une signification pour au moins six secteurs importants.

29. Premièrement, le Fonds commun peut être considéré comme un élément important du nouvel ordre économique international et du Programme d'action concernant l'instauration de cet ordre [*résolution 3202 (S-VI)*]. Le Programme d'action envisageait le besoin de réglementer le commerce mondial des produits de base dans le but de donner de plus grands avantages aux pays en développement en termes de prix, de recettes, de possibilités de traitement et de commercialisation, et de contrôle de leurs ressources naturelles.

30. Deuxièmement, le Fonds représente la première grande modification intervenue depuis la fin de la seconde guerre mondiale dans l'organisation des relations économiques internationales. Contrairement aux institutions financières créées immédiatement après la guerre — le FMI et la Banque mondiale —, le Fonds commun permettrait aux pays en développement de jouer un rôle décisif dans la gestion de l'économie mondiale. L'universalité du Fonds permettrait de rassembler des pays à systèmes économiques et sociaux différents. On espère que les problèmes créés par les paiements effectués par les pays en devises convertibles ou non convertibles ne seront pas soulevés et que l'on éliminera le système de deux poids deux mesures à l'intérieur du système des Nations Unies, qui affecte désavantageusement les pays en développement.

31. Troisièmement, les opérations du premier compte du Fonds commun, à savoir les activités concernant le stockage, permettraient une plus grande stabilité des prix pour de nombreux produits de base exportés par les pays en développement. L'instabilité des prix, l'expérience l'a montré, affecte les recettes d'exportation des pays en développement. Elle contribue à l'inflation et, parfois, peut entraver la planification de la production, notamment de la production agricole des pays en développement. La stabilité des prix éliminerait ces problèmes et contribuerait à une plus grande sécurité des investissements en matières premières.

32. Quatrièmement, les opérations du deuxième compte, c'est-à-dire les activités autres que le stockage, telles que l'amélioration de la productivité, le développement, la commercialisation et la distribution des produits, donneraient aux pays en développement des ressources pour financer des projets de développement à long terme relatifs aux produits de base. Ces projets rehausseront la position concurrentielle des produits naturels exportés par les pays en développement par rapport aux produits synthétiques et aux produits de remplacement. Cela aidera également ces pays à traiter, commercialiser et distribuer leurs produits de base.

33. Cinquièmement, la structure de capital du Fonds est telle que les pays en développement devraient pouvoir y souscrire sans imposer d'efforts inutiles à leurs économies. Le rapport capital souscrit/capital emprunté du Fonds, tel qu'il a été accepté — un tiers

⁴ *Ibid.*, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 21^e séance, par. 14.

⁵ TD/IPC/CF/CONF/24.

⁶ TD/IPC/CF/CONF/23 et Add.1.

⁷ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

souscrit et deux tiers empruntés —, augmenterait la crédibilité du Fonds et maintiendrait son intégrité financière. Cela est important pour les pays en développement, car si le Fonds peut se lancer dans des opérations sur le marché des capitaux, cela pourrait affecter directement ses opérations de stockage.

34. Sixièmement, la structure de vote du Fonds — 47 % pour le Groupe des Soixante-Dix-Sept, 42 % pour le Groupe B, 8 % pour le Groupe D et 3 % pour la Chine — établit un nouveau principe de partage des pouvoirs dans les institutions financières internationales. Si tous les pays en développement ratifiaient les articles de l'Accord, ils constitueraient le plus grand bloc de vote dans la gestion du Fonds.

35. Pour nous, la création du Fonds commun signifie que la communauté internationale reconnaît les tensions politiques et économiques croissantes qui tendent à saper les relations internationales et qu'il convient de traiter aussi rapidement que possible. La création du Fonds, selon nous, introduit une association économique nouvelle dans un monde de plus en plus interdépendant et lié. En conséquence, tenant compte de la myriade d'avantages du Fonds nouvellement créé, nous prions instamment tous les Etats Membres de l'Organisation d'envisager de ratifier immédiatement les articles de l'Accord pour que nous puissions, ensemble, aller de l'avant. Nous recommandons le Fonds commun à tous les gouvernements de la communauté internationale.

M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne) prend la présidence.

36. Pour terminer, nous lançons un appel à l'Assemblée pour qu'elle tienne compte de la préoccupation primordiale du continent africain au sujet de l'utilisation pacifique des routes maritimes de l'océan Indien. L'engagement de l'Afrique envers la paix et l'amitié internationales est bien connu. C'est pourquoi, conscient de cet engagement, l'un des éminents hommes d'Etat africains, le Président de Madagascar, dans une lettre en date du 22 juin 1980 adressée au Secrétaire général¹, a fait une proposition spécifique visant à maintenir l'océan Indien en tant que zone de paix. A cet égard, il a demandé qu'une réunion au sommet des Etats du littoral, de l'arrière-pays et des principaux utilisateurs des routes maritimes, y compris les cinq grandes puissances mondiales, se tienne à Tananarive, capitale de son pays. En ce qui concerne la date de cette réunion, il a été suggéré qu'elle ait lieu à la fin de 1981 ou au début de 1982. En conséquence, notre délégation invite la communauté internationale à accorder à cette proposition la considération et l'urgence qu'elle mérite. L'Afrique est en faveur d'une paix et d'une stabilité durables; d'où l'initiative de Madagascar dans cette voie. Nous nous devons de féliciter le Président de cette grande république africaine, qui appartient aussi à l'océan Indien.

37. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection au poste éminent de président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je

vous souhaite d'œuvrer de façon positive à l'accomplissement des tâches dont vous êtes chargé.

38. Cette session de l'Assemblée générale, qui marque le trente-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, se déroule à une époque où, par la faute des forces impérialistes et hégémoniques, la situation mondiale s'est considérablement détériorée et la détente traverse de graves épreuves. La lutte pour l'assainissement de la situation internationale est un processus très difficile où s'affrontent deux tendances diamétralement opposées de la politique mondiale : celle des pays de la communauté socialiste et des forces éprises de paix qui sont en faveur de la paix, du respect des droits des peuples et de la détente et, d'autre part, celle des cercles agressifs plus belliqueux des puissances impérialistes et des hégémonistes de Beijing qui essaient d'enterrer la détente, d'éliminer les réalisations positives de ces dernières années et de poursuivre une politique d'oppression, de militarisme et d'agression.

39. Ne tenant pas compte des réalités du monde actuel et craignant le succès du socialisme, des mouvements de libération nationale et des forces démocratiques et éprises de paix, les impérialistes — en particulier les milieux réactionnaires des Etats-Unis d'Amérique — veulent infléchir en leur faveur l'équilibre militaire créé dans le monde et saper la détente, la sécurité et la coopération entre les peuples. Ce sont ces facteurs qui motivent l'aggravation actuelle de la situation internationale.

40. Il semblerait que la victoire remportée à la fin de la seconde guerre mondiale sur l'Allemagne nazie et le Japon militariste, ainsi que les événements survenus au cours de la période qui a suivi, aient confirmé une fois pour toutes que le militarisme et l'agression ne sauraient aboutir qu'à une défaite totale et que la politique de force ne permet pas de résoudre un seul problème et, en particulier, d'arrêter les révolutions sociales.

41. Cependant, les Etats-Unis, qui depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et au mépris de la Charte ont utilisé plus de 200 fois leurs forces militaires contre d'autres Etats, se sont engagés une fois de plus sur une voie hostile à la cause de la paix en oubliant apparemment les échecs subis dans le passé par une telle politique.

42. Se servant de prétextes inventés de toutes pièces, les Etats-Unis s'arrogent arbitrairement le droit d'imposer à leurs alliés des niveaux toujours croissants de budgets militaires et des décisions sur le déploiement dans leurs territoires de missiles américains à ogives nucléaires; ils essaient de déterminer avec qui il ne convient pas de coopérer dans les domaines économique, commercial, scientifique, technique et culturel, allant même jusqu'à dire aux athlètes s'ils peuvent ou non participer à des rencontres sportives internationales. Ils exigent des autres une obéissance aveugle, mais refusent de s'acquitter des obligations qu'ils ont précédemment contractées, même à l'égard de leurs alliés. Les Etats-Unis dressent des plans pour accroître la production des matières fissiles à des fins militaires, favoriser le perfectionnement de leurs armes nucléaires et la création d'armes à neutrons et chimiques binaires, déclarent de propos délibéré des fausses alertes à la guerre et com-

¹ Voir A/AC.159/L.32, annexe.

mettent des actes subversifs et provocateurs contre des Etats souverains.

43. Récemment sont apparues aux Etats-Unis, comme des champignons après la pluie, des doctrines et des stratégies de plus en plus belliqueuses. Ce sont des « champignons » vénéneux. Parmi elles, on trouve la proclamation illégale par les Etats-Unis de diverses régions du globe, éloignées de leurs rivages, comme leurs zones d'intérêt vital et une stratégie — quoique limitée — de guerre nucléaire. A ce propos, il faut reconnaître que prévoir une guerre nucléaire, quelle que soit sa forme, c'est de manière irresponsable et cynique planifier une catastrophe mondiale.

44. Pour justifier cette politique dangereuse, on a recours de nouveau à la panoplie des mythes mensongers sur une prétendue menace militaire soviétique. A cet égard, il y a 60 ans, le fondateur de l'Etat soviétique, Vladimir Ilitch Lénine, lançait l'avertissement suivant :

« Il existe des sots qui crient au « militarisme rouge »; ce sont des escrocs politiques, qui prétendent croire à ces sottises et profèrent de telles accusations à droite et à gauche, recourant à leurs talents de juristes pour inventer de faux arguments et jeter de la poudre aux yeux des masses. »

45. L'antisoviétisme et l'anticommunisme ont été transformés en instrument de lutte non seulement contre l'URSS et d'autres Etats socialistes, mais aussi contre les forces éprises de paix et de liberté, et comme un moyen de saper la détente et, dans ces circonstances, l'essence de l'exploitation du capitalisme et la nature agressive de sa politique étrangère deviennent de plus en plus manifestes.

46. Sur la base d'un antisoviétisme hostile à la cause de la paix, on constate un rapprochement entre les milieux impérialistes, notamment aux Etats-Unis, et les dirigeants chinois. L'association de l'impérialisme et de l'hégémonisme de Beijing, dans le domaine militaire entre autres, fait peser une menace sur la politique internationale et sur l'humanité, y compris sur les peuples des Etats-Unis et de la Chine.

47. Les tentatives faites par les milieux agressifs de l'impérialisme pour acquérir une suprématie militaire sur la communauté socialiste et les menaces proférées de « punir » un Etat aussi puissant que l'Union soviétique montrent simplement que les dirigeants de certaines puissances ont perdu tout sens des réalités. Tout le monde sait que l'Union soviétique peut se défendre, sauvegarder ses intérêts comme ceux de ses alliés et de ses amis. Il est évident aussi que les peuples du monde ont parfaitement compris la valeur réelle de la paix et de la force de l'aide mutuelle, auxquelles ils ne renonceront jamais, car ils y voient la garantie du succès de la lutte menée pour aboutir à la paix, à un meilleur avenir et au progrès social. C'est ce que devraient comprendre ceux qui essaient encore de considérer le monde actuel du point de vue de l'impérialisme, de l'hégémonisme et même d'intérêts personnels égoïstes et ambitieux.

48. En accomplissant son devoir international, l'Union soviétique a répondu à l'appel à l'aide lancé par la révolution afghane, conformément au Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des

Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan et à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. L'URSS a tenu compte des appels à l'aide répétés que lui a lancés l'Afghanistan pour défendre le pays contre l'invasion de forces contre-révolutionnaires extérieures incitées par Washington, Beijing et leurs complices pour étrangler la révolution afghane et créer une place forte pro-impérialiste d'où auraient lieu des agressions militaires contre les frontières méridionales de l'URSS et les pays indépendants de l'Est.

49. Je voudrais souligner que ceux qui crient le plus fort lors des débats de l'Assemblée générale pour dénoncer la présence d'un contingent limité de troupes soviétiques en République démocratique d'Afghanistan ne ménagent pas leurs efforts pour éloigner le plus possible la possibilité d'un retrait de ce contingent, c'est-à-dire qu'ils ne font rien pour éliminer les causes qui ont rendu nécessaire cette aide.

50. Un règlement politique de la situation créée en Afghanistan est tout à fait possible. La voie dans cette direction est tracée dans les propositions faites le 14 mai dernier par le Gouvernement afghan. Les obstacles sur la voie d'un tel règlement sont soulevés par les Etats-Unis et par la Chine qui, à cette fin, utilisent notamment le Pakistan et attisent artificiellement le foyer de tension.

51. Il convient de souligner en particulier qu'aucune tentative — que ce soit à cette session de l'Assemblée générale ou ailleurs — pour résoudre les problèmes contre la volonté du peuple afghan, qu'aucun plan touchant à la souveraineté de l'Etat afghan ou faisant fi de son gouvernement légitime et ne garantissant pas la sécurité de l'Afghanistan contre les ingérences de bandits venus de l'extérieur ne sauraient aboutir. De telles tentatives et de tels plans sont sans espoir et voués à l'échec.

52. L'humanité a besoin d'une paix durable. La paix engendre la coopération entre les peuples; la coopération renforce la paix. Mais une paix durable ne s'installera pas d'elle-même sur notre planète. Il faut lutter pour la paix et le désarmement, pour la détente et le règlement pacifique des conflits. Dans la situation internationale actuelle si compliquée, les Etats — grands et petits, développés et en développement — ont le devoir d'intensifier et non de relâcher les efforts communs en vue d'améliorer le climat international, de mettre fin à la course aux armements et de riposter résolument à toute manœuvre des forces impérialistes et hégémonistes qui entraînent les peuples dans un abîme de tensions, dans la guerre « froide » et même dans la guerre « chaude ». Il ne peut y avoir de position d'attentisme dans la conjoncture actuelle.

53. La RSS de Biélorussie est fermement convaincue qu'il y a dans le monde des forces sociales et politiques capables d'assurer la coexistence normale et pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents et d'empêcher la menace d'un conflit thermonucléaire mondial. La voie qui mène à cette fin est celle qui passe par les négociations fondées sur le strict respect des principes de l'égalité et de la sécurité pour tous.

54. Nous constatons avec satisfaction que, comme les Etats de la communauté socialiste, une majorité écrasante de pays appartenant surtout au mouvement des non-alignés appuient le même point de vue, ainsi qu'il ressort des interventions faites au cours du présent débat. Les représentants responsables de certains pays occidentaux ont aussi indiqué qu'ils avaient l'intention de maintenir des relations normales avec l'Union soviétique et les autres Etats socialistes. Il existe donc une possibilité de poursuivre le travail commun pour faire de la détente un courant prédominant de la politique mondiale.

55. L'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste opposent résolument à la doctrine impérialiste de la course aux armements et à l'hystérie militariste celle d'une lutte constante pour la paix et la sécurité sur terre.

56. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade Leonid Brejnev, dans un message qu'il a adressé aux participants de la session du Parlement mondial des peuples pour la paix, qui s'est tenue récemment à Sofia, a déclaré :

« L'Union soviétique a constamment répété, et confirmé par ses actes, ce qui suit : nous sommes prêts à adopter toutes les mesures nécessaires en vue de diminuer la menace d'un conflit militaire destructeur. Nous ne voulons pas nous livrer à une compétition pour la production d'armes meurtrières et nous nous prononçons sincèrement pour la limitation et la réduction des arsenaux militaires, pour le désarmement. Nous sommes prêts à résoudre à l'échelon politique tous les problèmes internationaux. »

57. Une nouvelle preuve de cette politique claire et nette et de la préoccupation constante de l'Union soviétique pour la paix est la proposition qu'elle a présentée à la présente session de l'Assemblée générale [voir A/35/241] pour inscrire à l'ordre du jour une question urgente et importante intitulée « Mesures urgentes pour réduire le danger de guerre » [point 121].

58. En l'état actuel de la situation internationale dangereuse et étant donné le ralentissement des négociations sur le problème du désarmement, l'appel lancé dans le projet de résolution⁹ présenté au titre de ce point de l'ordre du jour par l'Union soviétique à la Première Commission est particulièrement opportun; c'est un appel à tous les Etats en vue de s'abstenir d'élargir la composition des groupements militaires et politiques qui existent aujourd'hui ou d'en créer de nouveaux, en essayant entre autres de rattacher des fonctions militaires à ces organisations régionales qui en sont dépourvues à l'heure actuelle. Cette mesure, outre la renonciation proposée par tous les Etats à renforcer, à partir du 1^{er} janvier 1981, leurs forces armées et leurs armements classiques, constituerait un premier pas vers la réduction importante des forces armées et des armements classiques.

59. Des mesures urgentes à prendre dans le domaine de la limitation des armements nucléaires devraient être,

comme le propose le projet de résolution susmentionné, la rédaction et la conclusion dans les plus brefs délais possibles d'une convention internationale qui donnerait aux Etats non nucléaires des garanties en ce qui concerne l'utilisation ou la menace des armes nucléaires contre eux, ainsi que d'un traité international sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Des progrès pourraient être réalisés dans ce domaine si tous les Etats dotés d'armes nucléaires répondaient positivement à l'appel de l'Union soviétique en faisant des déclarations solennelles analogues, approuvées par le Conseil de sécurité, sur la non-utilisation des armes nucléaires contre les Etats non nucléaires qui n'en ont pas sur leur territoire et s'ils s'engageaient d'un commun accord à ne pas procéder à des explosions nucléaires à partir d'une date à déterminer.

60. Un examen soigneux et approfondi des propositions présentées par l'Union soviétique, la garantie du large appui qu'elles méritent et leur mise en œuvre pourraient, nous en sommes convaincus, freiner les défenseurs de l'absurdité et de l'aventurisme nucléaires, raviver la lutte visant à faire régner la paix et la sécurité internationales, à préserver et à encourager la détente et la lutte en faveur du désarmement.

61. Au cours de cette année qui marque le dixième anniversaire de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], les Nations Unies devraient adopter de nouvelles décisions dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, pour préserver et encourager la détente et assurer le respect universel et strict de la Charte.

62. Le problème central visant à préserver une paix juste et durable a été et demeure de réaliser des progrès en matière de détente militaire, de limitation de la course aux armements et de désarmement véritable. L'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste ont fait, ces dernières années, plusieurs propositions concrètes dans ce domaine. Je voudrais en rappeler quelques-unes : la cessation de la course aux armements et l'élimination des armes nucléaires; la conclusion d'un traité mondial sur la non-utilisation de la force dans les relations internationales; le non-stationnement d'armes nucléaires sur le territoire des Etats qui n'en possèdent pas à l'heure actuelle; l'interdiction des armes chimiques, radiologiques ainsi que de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; le renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires; la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix; la réduction des budgets militaires; et la réunion d'une conférence mondiale du désarmement.

63. Ces propositions et autres n'ont pas encore été mises en œuvre et la faute en incombe aux impérialistes et à leurs partisans. La course aux armements est le fondement même de leur politique d'agression. L'incapacité d'assurer pour les larges masses du peuple le progrès social incite les monopoles et les milieux dirigeants des puissances impérialistes à s'engager sur la voie de la violence et de l'arbitraire dans les affaires intérieures et extérieures.

64. Nous pensons qu'il est possible de mettre fin à la course aux armements. Les Etats de la communauté

⁹ Document A/C.1/35/L.1.

socialiste ont plus d'une fois indiqué qu'ils étaient disposés à limiter et interdire tout type d'armes sur la base de la réciprocité et sans nuire à la sécurité de qui que ce soit. La proposition « Pour la paix et le désarmement, pour des garanties de la sécurité internationale » présentée par la délégation soviétique à cette session en est la preuve [voir A/35/482].

65. La mise en vigueur du Traité SALT-II serait très importante pour ce qui est de la limitation qualitative et quantitative et la réduction des armements stratégiques. Or, la ratification de ce traité est depuis plus d'un an retardée sans raison aucune par les Etats-Unis et je tiens à rappeler à cet égard que, le 13 mai 1979, le président Carter a déclaré qu'en s'abstenant de ratifier cet accord les Etats-Unis seraient accusés d'être les auteurs de guerre en renonçant à participer à une tentative commune en vue de limiter la prolifération des armes les plus destructrices que l'humanité ait jusqu'ici jamais connues.

66. Un programme très large de mesures destinées à renforcer la détente et à augmenter la confiance aussi bien qu'à stopper le tourbillon de la course aux armements a été présenté lors de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Varsovie les 14 et 15 mai derniers [voir A/35/237-S/13948].

67. L'Union soviétique a également proposé de commencer l'examen de la question des armes nucléaires à moyenne portée en Europe, en même temps que l'examen de la question qui y est liée directement, celle des systèmes nucléaires américains situés dans des positions avancées. Au 1^{er} août de cette année, l'Union soviétique avait retiré 20 000 de ses hommes du territoire de la République démocratique allemande, de même que 1 000 chars d'assaut et d'autres équipements militaires et les Etats socialistes avaient proposé, lors des Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, le retrait dans un premier temps de 20 000 autres soldats soviétiques et de 13 000 soldats américains; cela afin de favoriser d'abord l'élaboration d'un accord et de parvenir à des décisions mutuellement acceptables. Il faut que les Etats occidentaux assument leurs responsabilités et, dans un esprit de bonne volonté, répondent aux nouvelles initiatives de l'Union soviétique qui correspondent aux authentiques intérêts vitaux des peuples de l'Europe et du monde entier.

68. A la base des initiatives pacifiques de l'Union soviétique se trouve une analyse approfondie des exigences de la situation internationale et un bilan sérieux des réalités; il a été tenu compte également de la soif inextinguible des peuples du monde pour la paix et le progrès économique et social.

69. Il y a un peu plus de deux mois, nous avons célébré le cinquième anniversaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui avait adopté un acte final à Helsinki, le 1^{er} août 1975, ouvrant de larges perspectives à la coopération pacifique en Europe, et qui avait marqué un grand pas dans l'histoire d'après guerre de ce continent.

70. Il s'agit maintenant de faire en sorte que chaque Etat participant à la Conférence respecte l'Acte final dans toutes ses parties et soit prêt à travailler au succès

de la deuxième session d'évaluation de la Conférence, à Madrid, dont le but est de préparer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe telle que proposée par les Etats parties au Traité de Varsovie l'année dernière.

71. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est de favoriser le règlement par des moyens politiques des conflits qui existent et d'éliminer les foyers de tension internationale.

72. Cela s'applique en tout premier lieu au Moyen-Orient où les agissements des impérialistes rendent la situation de plus en plus compliquée.

73. Les Etats-Unis se sont engagés à affirmer chaque jour davantage leur présence militaire dans cette région et dans les régions avoisinantes de l'Asie et de l'Afrique. Sous toutes sortes de prétextes, ils y ont stationné des forces navales et aériennes importantes, y construisent un réseau de bases militaires américaines et montrent le poing par l'intermédiaire des prétendues forces de réaction rapide. Tout cela n'a qu'un seul but : en tenant en respect par des armes meurtrières les pays arabes et musulmans, on contrôle leurs ressources naturelles.

74. Dans le même temps, Israël, qui jouit de la protection de Washington et qui consacre à ses budgets militaires quatre fois plus par habitant que les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], devient de plus en plus arrogant lorsqu'il s'agit de priver le peuple palestinien de ses droits, lorsqu'il s'agit de perpétrer son agression contre le Liban ou de continuer à occuper le territoire syrien. Il en est même arrivé à déclarer cyniquement qu'il annexait le secteur oriental de Jérusalem. Toutes les décisions de l'ONU concernant le problème du Moyen-Orient sont foulées aux pieds par le Gouvernement israélien, y compris la résolution ES-7/2, adoptée le 29 juillet 1980, à la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à la question de Palestine, élément central du problème du Moyen-Orient.

75. Il est grand temps de mettre un terme au vacarme de la politique antiarabe des règlements séparés. La seule voie possible d'un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient est celle des efforts collectifs de toutes les parties concernées — y compris bien sûr l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] — sur la base du retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés en 1967, y compris le secteur oriental de Jérusalem, la mise en œuvre des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, et la garantie d'une existence indépendante et du développement pour tous les Etats de la région.

76. En Asie du Sud-Est, la situation reste tendue. Cette tension est due en tout premier lieu à la politique expansionniste de la Chine en collusion avec les Etats-Unis. De même, une rude pression est exercée sur les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en particulier la Thaïlande, pour les assujettir.

77. La création d'une atmosphère de paix et de stabilité dans cette région répondrait aux intérêts vitaux de tous les pays de l'Asie du Sud-Est. Des idées constructives ont été présentées à cet égard lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères de trois pays de la

péninsule indochinoise, qui s'est tenue en juillet de cette année à Vientiane [voir A/35/347-S/14071], ainsi que dans la proposition de la République populaire du Kampuchea visant à des pourparlers et à la conclusion, sur une base bilatérale avec la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines et Singapour, de traités de non-agression mutuelle dans le but que cette région devienne une zone de paix, d'indépendance, de liberté, de neutralité, de stabilité et de prospérité. Nous nous félicitons de l'inscription à l'ordre du jour de cette session du point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » [point 119].

78. La délégation de la RSS de Biélorussie est en faveur de la restauration immédiate et totale des droits légitimes de la République populaire du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies et de l'expulsion de cette même organisation de la clique criminelle de Pol Pot jetée à la poubelle de l'histoire par le peuple kampu-chéen.

79. La RSS de Biélorussie estime qu'il est nécessaire de résoudre le problème de Chypre, sur la base des décisions de l'Organisation des Nations Unies visant le respect inconditionnel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut d'Etat non aligné de la République de Chypre, le retrait de toutes les forces militaires étrangères et la liquidation de toutes les bases militaires étrangères du territoire de Chypre.

80. La RSS de Biélorussie appuie la position légitime de la République populaire démocratique de Corée et la lutte du peuple coréen pour la réunification de sa patrie par des moyens démocratiques pacifiques, sans ingérence extérieure, et pour le retrait de toutes les troupes étrangères de la Corée du Sud.

81. En cette année du vingtième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous nous félicitons d'une nouvelle victoire du mouvement de libération nationale : un bastion de plus du colonialisme et du racisme en Afrique australe est tombé et la République du Zimbabwe a vu le jour. Nous félicitons le Zimbabwe pour son admission à l'Organisation des Nations Unies et nous réjouissons de l'arrivée parmi nous de Saint-Vincent-et-Grenadines, le cent cinquante-quatrième Membre de notre organisation.

82. La RSS de Biélorussie continue à appuyer la lutte des peuples d'Afrique et d'autres continents contre le colonialisme et le racisme et pour la libération nationale. Elle est en faveur de l'indépendance de la Namibie et contre la politique d'annexion des Etats-Unis à l'égard de la Micronésie. L'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée sur l'initiative de l'Union soviétique, doit être appliquée pleinement.

83. A notre époque, l'humanité est saisie d'un grand nombre de problèmes vitaux qui ne peuvent être résolus que par une coopération internationale large et constructive. Pour développer une telle coopération dans le domaine de la protection de l'environnement naturel de notre planète, pour le protéger des conséquences néfastes de la course aux armements et pour utiliser les richesses naturelles dans l'intérêt du progrès

social et économique de tous les peuples de façon rationnelle et scientifique, l'Union soviétique a pris une importante initiative à cette session de l'Assemblée générale, en proposant d'examiner [voir A/35/194] la question intitulée « Responsabilité historique des Etats pour la préservation de la nature en faveur des générations présentes et futures » [point 120]. Nous formulons l'espoir que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies feront preuve de bonne volonté et s'inspireront d'une méthode d'approche positive lors de l'examen de cette proposition importante de l'Union soviétique et que l'Assemblée générale adoptera une décision appropriée.

84. Parmi les problèmes d'actualité qui sont ceux de nombreux pays aujourd'hui, on trouve la nécessité d'assurer à des populations entières les produits alimentaires, les matières premières et les sources d'énergie, ainsi que celle de surmonter le retard économique des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, retard dû au colonialisme et au capitalisme. Les monopoles impérialistes continuent à piller les pays en développement, sans tenir compte de leurs intérêts légitimes, et s'opposent aux changements des relations économiques internationales sur une base démocratique et équitable. Selon la CNUCED, les sociétés étrangères exportent, à partir des pays en développement, des millions de dollars sous forme de profits, une sortie de fonds qui dépasse de plus du double les entrées en investissements.

85. Par la faute des pays occidentaux les plus importants, la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue récemment n'a pu répondre aux espoirs des peuples en ce qui concerne la réalisation d'un progrès important dans le développement d'une véritable coopération économique internationale équitable, pas plus qu'elle n'a pu appuyer les efforts des pays en développement en vue d'accélérer leur développement économique.

86. En s'inspirant du principe de l'internationalisme, les Etats de la communauté socialiste ont aidé et continuent à aider les pays en développement pour leur permettre d'accélérer leur développement économique et de renforcer leur indépendance politique et économique. Aujourd'hui, les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle offrent leur aide économique, scientifique et technique à 90 pays en développement dans diverses régions du monde.

87. La coopération avec les pays socialistes constitue pour les pays en développement l'une des conditions nécessaires pour rompre leur dépendance vis-à-vis des Etats impérialistes et des sociétés transnationales. La communauté socialiste s'est toujours prononcée pour l'établissement de relations économiques internationales sur des bases d'égalité et de respect de la souveraineté de tous les Etats, et elle appuie les justes exigences des pays en développement pour que cessent toutes manifestations de discrimination, d'inégalité, d'exploitation et de diktat dans ces relations.

88. Compte tenu de toute la complexité de la situation internationale actuelle et malgré les agissements des milieux agressifs contre la paix et la détente, la volonté des peuples pour la paix, la concorde et la coopération prévaut et, nous en sommes convaincus, finira par vaincre.

89. Le peuple biélorussien, qui au cours de la seconde guerre mondiale a perdu un quart de ses enfants et plus de la moitié de sa richesse nationale, sait fort bien ce que signifie la guerre. C'est une chose qui ne doit jamais se répéter. Avec les peuples de tous les pays de la communauté socialiste, notre peuple lutte énergiquement pour une paix durable et une coopération internationale.

« Le socialisme, dans une période historiquement courte, a montré ses avantages incontestables par rapport au capitalisme; il est maintenant un facteur décisif du développement social, d'assainissement de l'atmosphère politique internationale, de création d'un système durable de sécurité pour les peuples et se prononce constamment pour l'élimination de la guerre, pour la survie de l'humanité. »

Ces mots pleins d'optimisme ont été prononcés avec une grande force et une vive émotion en septembre dernier, peu de temps avant sa mort tragique, par un grand dirigeant du Parti communiste et de l'Etat soviétique, membre suppléant du Politburo du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de Biélorussie, Pyotr Mironovitch Macherov. Ayant parcouru les chemins ardu de la grande guerre patriotique, ayant plus d'une fois été près de la mort, c'était un ardent partisan de la paix, un homme de principes qui luttait constamment pour la liberté des peuples, pour le progrès social et économique et pour les nobles idéaux du communisme.

90. Tous les peuples de notre planète ont besoin de paix, car ils veulent vivre tranquillement et travailler de façon créative; ils veulent que soit assuré le plus important des droits essentiels de l'homme : le droit à la vie.

91. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la RSS de Biélorussie estime nécessaire de souligner une fois de plus que le devoir de l'Organisation est de faire tout en son pouvoir pour assurer la réalisation de la plus grande tâche qui figure dans la Charte : libérer les générations futures du fléau de la guerre.

92. M. BEYE (Mali) : Après la signature de la Charte des Nations Unies, l'humanité était en droit de croire à jamais évanoui le cauchemar du fléau de la guerre. Un monde nouveau s'ouvrait à elle; la paix universelle et perpétuelle était à portée de la main. Il fallait enterrer les armes de guerre et rivaliser d'esprit de tolérance, de fraternité; il fallait s'unir pour rendre l'homme heureux de sa condition de vie, heureux de son destin.

93. Mais le fléau de la guerre ne s'est pas évanoui, un tel rêve s'est plutôt effondré.

94. Vous-même, monsieur le Président, en assumant vos lourdes mais exaltantes fonctions de président de l'Assemblée, vous avez souligné que cette trente-cinquième session se tient au moment où le monde s'engage dans une décennie difficile [1^{re} séance]. Mais vous avez aussitôt précisé que tous les problèmes dont nous sommes saisis et qui nous concernent tous sont à la mesure de notre génie, pour peu que nous les abordions avec la ferme détermination, donc la réelle volonté politique, de les résoudre.

95. Une perception aussi aiguë des problèmes internationaux et une telle élévation de pensée pour les replacer

dans leur véritable contexte et leur trouver des solutions à la dimension de l'universel donnent davantage de relief à vos éminentes qualités humaines et politiques.

96. Le peuple et le Gouvernement maliens se félicitent de votre élection unanime, et ce à un double titre : d'abord parce que votre pays, la République fédérale d'Allemagne, ami du mien, a été le premier à avoir établi des relations diplomatiques avec la jeune République du Mali; ensuite, parce que les liens ainsi tissés depuis vingt ans ne font que se consolider et s'accroître, offrant ainsi un bel exemple de coopération internationale. La manière remarquable avec laquelle vous dirigez déjà les débats est garante du succès de nos travaux. En formulant à votre endroit des vœux de plein succès, nous vous assurons de la pleine et franche coopération de la délégation malienne.

97. Qu'il me soit permis également de féliciter à nouveau l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, président de la trente-quatrième session, pour la sagesse, la compétence et l'habileté avec lesquelles il a su imprimer une marque toute spéciale aux travaux d'une période exceptionnellement chargée entre les sessions. Il me plaît aussi de rappeler qu'il entrait dans la logique des choses que l'Africain qu'il est, ancien président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, accueillît en notre sein l'héroïque République du Zimbabwe à laquelle, une fois de plus, le peuple du Mali et ses dirigeants renouvaient leur sympathie militante.

98. Nous saisissons aussi cette occasion pour exprimer au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à la solide équipe dont il a su s'entourer toute notre appréciation pour les précieux services rendus à la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples et les nations.

99. Monsieur le Président, votre illustre prédécesseur nous a transmis le message suivant :

« ... notre monde se trouve aujourd'hui à un carrefour critique... Nous devons choisir entre la route qui mènera l'humanité à sa propre destruction fatale et la route menant vers la compréhension mutuelle, la coexistence pacifique, le progrès et la prospérité. »
[1^{re} séance, par. 25.]

100. Oui, la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre sur un monde en crise, provoquée par la méfiance dans les relations entre Etats et la grave détérioration de la situation économique internationale.

101. Le 3 septembre dernier, intervenant dans le débat général de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous notions, à cette même tribune¹⁰, que la crise qui secoue toute notre planète jusque dans ses fondements les plus profonds illustre, une fois de plus, la communauté de destin des nations et des peuples dont nous nous devons de traduire les grandes espérances en réalités concrètes. Malheureusement, l'une de ces espérances est en train de s'évanouir.

102. En effet, la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée dans la tourmente des

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Séances plénières, 13^e séance.

économies mondiales pour s'occuper d'une des questions les plus difficiles et pourtant les plus importantes de notre temps, s'est cependant séparée sans une vision profonde de l'avenir, sans même avoir su aller à la rencontre des légitimes espoirs de millions d'hommes qui, de nouveau, vivent dans la crainte du lendemain.

103. Extraordinaire qu'elle était, les mesures que l'Assemblée devait adopter à cette session pour ordonner les économies mondiales et leur redonner souffle devaient être d'exception, car le défi qu'elle avait à relever concernait notre commun devenir. Les déclarations encourageantes des uns sur la nécessité de l'instauration d'un nouvel équilibre dans les relations économiques internationales et les efforts méritoires déployés par les autres pour que s'engagent, dès l'année prochaine, des négociations globales sur des questions vitales au maintien de la paix et de la sécurité internationales n'ont abouti qu'à un bilan mitigé dont l'effet sera de surcharger l'ordre du jour déjà impressionnant de la présente session de l'Assemblée générale.

104. Si la reconnaissance par tous de la grave et préoccupante détérioration de la situation économique internationale et de la nécessité d'y porter immédiatement remède a permis d'élaborer la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le texte, il faut l'espérer, sera formellement adopté par notre présente session¹¹, l'absence d'une volonté politique unanime et ferme a par contre empêché la onzième session extraordinaire de parvenir aux résultats positifs escomptés quant à la procédure à suivre pour les négociations globales, pourtant devenues inéluctables, d'un nouvel ordre international.

105. L'interprétation par trop excessive de la notion du consensus a, de ce fait, rapporté au plan économique le pouvoir de blocage que, dans un autre domaine, la Charte confère à des Etats Membres. Ainsi, ce manque de flexibilité a conduit à l'ajournement de cette question capitale qui nous est de nouveau transmise.

106. Pour n'avoir pas osé, nous risquons ainsi de laisser se développer la spirale infernale de l'inflation, de la récession et du chômage; nous risquons de voir poindre à l'horizon la menace la plus terrible contre la paix, celle de millions d'hommes montant à l'assaut d'un système économique qui, pour eux, est synonyme de frustration, de pauvreté, sinon de misère absolue.

107. Cette pauvreté absolue est l'expression utilisée par la Banque mondiale pour caractériser l'état de 800 millions d'êtres humains de notre planète, parmi lesquels ceux de la plupart des Etats africains au sud du Sahara, et, particulièrement, ceux des Etats membres du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, organisation regroupant les huit pays du Sahel qui, depuis 1973, sont sévèrement frappés par le fléau de la sécheresse et de la désertification.

108. L'une des conséquences les plus tragiques de cet aléa climatique est le déficit céréalier chronique qui frappe cette région ainsi dramatiquement transformée en zone sinistrée de famine, bénéficiant de la sollicitude d'une communauté internationale qui devra intensifier

ses efforts, aussi bien pour les aides d'urgence, que les récentes pluviométries médiocres et mal réparties rendent encore éminemment indispensables, que pour les actions à moyen et long termes visant à assurer l'autosuffisance alimentaire grâce à une totale maîtrise des eaux de surface et des eaux souterraines.

109. Le chef d'Etat du Mali, le président Moussa Traoré, en sa qualité de président en exercice de la Conférence au sommet de cet ensemble géographique, économiquement et écologiquement cohérent, réitérera dans les jours à venir un appel angoissé à la conscience internationale.

110. Par son caractère anachronique, l'actuel système international intrinsèquement inégalitaire devient générateur de troubles. La situation mondiale actuelle est caractérisée par des tensions sévères dont, notamment, le phénomène de décolonisation, les conflits locaux, la course effrénée aux armements, autant de facteurs d'insécurité et de menaces à la paix.

111. Seule, une application scrupuleuse des excellents principes inscrits en lettres d'or dans la Charte des Nations Unies est en mesure de nous mettre à l'abri du pire. De ces principes émerge celui du droit de chaque peuple à assumer son destin. Il n'y a pas au monde de force qui puisse éternellement briser la volonté des peuples d'assumer, eux-mêmes, leur propre destin.

112. Justement, en décembre prochain, nous aurons à célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique résolution 1514 (XV) qui, depuis, a constitué la charte fondamentale de la décolonisation, charte par laquelle les peuples, hier opprimés, ont arraché le droit inaliénable à l'autodétermination, droit universel et inextinguible. Grâce à ce principe, l'Assemblée générale consacrait, il y a vingt ans, la souveraineté internationale de 18 jeunes Etats, dont le mien, la République du Mali. Depuis, la communauté internationale s'est enorgueillie et enrichie de l'accession à l'indépendance de 53 nouveaux Etats. Celle de Saint-Vincent-et-Grenadines devenu, depuis le 16 septembre dernier, le cent cinquante-quatrième Membre de l'Organisation internationale est un double symbole : celui de l'irréversibilité du phénomène de décolonisation et celui de la maturité politique des peuples encore dépendants, sans considération aucune de leur importance démographique et de la configuration géographique de leur territoire.

113. L'Organisation des Nations Unies s'achemine ainsi, d'année en année, vers l'universalité dont elle se réclame parce que celle-ci fait sa force et détermine son avenir. J'allais dire parce que celle-ci fait notre force et détermine notre avenir. Nous avons résolument choisi de précipiter l'avènement d'un tel avenir en soutenant de toutes nos forces les peuples qui, ici, parachèvent leur indépendance et, là, continuent de lutter, toutes énergies tendues, pour l'affirmation et l'exercice de leurs droits nationaux. A défaut de les obtenir par la persuasion, ils les arrachent par la force des armes.

114. C'est parce que les portes de la négociation sur son avenir lui sont demeurées closes après de bien longues et sanglantes attentes que le vaillant peuple de Namibie, après d'autres peuples héroïques, s'est engagé dans l'opiniâtre lutte de libération nationale.

¹¹ Adoptée ultérieurement comme résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980.

115. Le plan de règlement pacifique de la crise namibienne, adopté par l'Organisation des Nations Unies et que le Secrétaire général s'efforce de faire appliquer avec la ténacité qui est la sienne, les propositions faites dans le même sens par cinq puissances occidentales sont dans l'impasse. En effet, l'administration raciste et illégale d'Afrique du Sud, incapable de s'élever à d'autre hauteur qu'à celle de la violence, de la haine et de la duplicité, recule les délais avec l'espoir absurde d'imposer « sa paix » à l'héroïque peuple de Namibie, en recourant à la fois à l'usage des armes, à l'organisation de mascarades de consultations populaires, à de permanentes dérobades avec les interminables demandes d'éclaircissements après la réception de chacune des lettres du Secrétaire général.

116. Sur l'initiative du regretté président Neto, le plan de règlement des Nations Unies prévoit la création de zones démilitarisées entre la Namibie et ses voisins, qui aurait permis, loin du fracas des armes et dans la sérénité, d'entamer des pourparlers sur l'accession prochaine à l'indépendance du Territoire international de la Namibie. Mais Pretoria a répondu à cette initiative de paix par la mauvaise foi et par des actes de guerre. Les procédures dilatoires ne sont en fait que des répit qu'il se donne pour assouvir sa folle ambition hégémonique.

117. En effet, pendant que l'Afrique du Sud feint de poursuivre le dialogue avec le Secrétaire général et les représentants des cinq puissances occidentales, elle s'en prend sans cesse à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Angola.

118. Le régime illégal et raciste d'Afrique du Sud n'a d'autre voie que celle du dialogue avec le seul et authentique représentant du peuple namibien, la South West Africa People's Organization [SWAPO], son aile combattante, qui incarne ses espoirs et qui lui a tracé la voie de la libération nationale.

119. La SWAPO a pris les armes pour libérer sa patrie. On négocie avec ceux qui se battent.

120. C'est dans ce contexte que nous exhortons le Secrétaire général, les cinq puissances occidentales et la communauté internationale à user de toutes leurs ressources pour que le peuple namibien exerce son droit sacré à l'autodétermination.

121. Non seulement l'Afrique du Sud ne pourra jamais renverser le cours de la lutte de libération nationale du peuple namibien, mais encore elle verra s'évanouir, plus tôt qu'elle ne le pense, son rêve insensé de maintenir en servage la population de l'Azanie sous le hideux système de l'*apartheid*.

122. Les teintes de caméléon que se plaisent à se donner les dirigeants de Pretoria chaque fois que la pression internationale les enferme dans leurs contradictions et chaque fois que la résistance intérieure leur porte des coups fatals ne modifient en rien la nature profonde de l'*apartheid*. Cette hideuse politique demeure l'apothéose du racisme, de la haine, de la haine du Noir.

123. Les hommes épris de paix et de justice ne s'y sont pas trompés. Ils redoublent d'efforts pour mieux réveiller les consciences devant ce nouveau fléau qui menace toute notre civilisation. Les torches qu'ils ont faites des installations pétrolières de Sasolburg éclaireront à jamais le long et difficile combat qui leur a été

imposé pour recouvrer leur dignité dans leur propre patrie et pour sauver l'humanité de ce cancer qui ne cesse de la miner.

124. Ce serait donc faire œuvre de paix que d'isoler l'Afrique du Sud et de lui imposer les dispositions du Chapitre VII de la Charte.

125. C'est également pour parler de paix que nous nous tournons maintenant vers l'une des zones les plus sensibles de l'Afrique, le Sahara occidental, dans la zone nord-ouest de notre continent.

126. Comme on le sait, l'Organisation des Nations Unies demeure toujours saisie de la question du Sahara occidental, problème de décolonisation. Cependant, dans sa sagesse et en se conformant aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, l'Organisation a laissé, en premier ressort, à l'OUA la recherche d'une solution appropriée.

127. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, après avoir à maintes reprises mûrement débattu de la question, a constitué à sa dix-septième session ordinaire un Comité *ad hoc* auquel elle a donné mandat impératif de l'aider à trouver une solution pacifique à cette crise.

128. Le Comité *ad hoc* a entendu toutes les parties concernées ou intéressées par la question du Sahara occidental dans le cadre des visites sur le terrain au niveau le plus élevé et en écoutant avec patience et intérêt tous les porte-parole qui se sont manifestés. Ce comité, qui vient de se réunir à nouveau à Freetown, a arrêté un certain nombre de recommandations qui, parce qu'elles sont précises et conformes à la réalité, devraient emporter l'adhésion sans calcul de toutes les parties en cause. Il serait en tout cas de la plus grande sagesse qu'il en soit ainsi, car, comme l'a souvent dit le président Moussa Traoré, lorsque l'on refuse la parole au peuple, il la prend. Il la prend alors dans la violence.

129. Aussi le Mali et le reste de l'Afrique demandent-ils à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies, au mouvement des pays non alignés, à la Ligue des Etats arabes et à la Conférence islamique de leur faire encore confiance pour résoudre cette délicate question du Sahara occidental.

130. En cela, mon pays n'a d'autre motivation que celle d'arrêter la spirale de violences qui naîtrait infailliblement de l'internationalisation du conflit. Aussi mon pays demande-t-il à toutes les parties intéressées ou concernées d'écouter la voix de la froide raison, de faire confiance à l'histoire pour assurer la victoire de leur prétention, même si elles l'estiment légitime, bref, de faire en sorte que le ventre fécond que constitue cette zone de l'Afrique soit débarrassé d'une guerre d'usure dont l'issue est inéluctable.

131. Comme le disait le philosophe, la grandeur d'une nation, surtout d'une nation qui a une histoire, ne se mesure pas à sa capacité de faire la guerre, mais à celle de faire la paix.

132. Pour sa part, la République du Mali s'est résolument engagée à coopérer loyalement au sein du Comité *ad hoc*. Elle n'entend cependant pas, pour cela, se renier en se détournant des principes et idéaux politiques auxquels elle est et demeure profondément attachée. Elle ne

transigera jamais avec le droit des peuples à l'autodétermination.

133. Le peuple malien et ses dirigeants ne se départiront jamais des positions africaines qu'ils ont librement, très librement choisies, et qui, faut-il encore le rappeler, se résument en deux thèmes. D'abord, pour rien, pour rien au monde, le peuple malien et ses dirigeants ne seront les complices, même passifs, d'un complot contre le droit à l'autodétermination des peuples en général et du peuple du Sahara occidental en particulier. Ensuite, le peuple malien et ses dirigeants veilleront scrupuleusement à ce que ce différend fratricide et conjoncturel, donc inéluctablement passager, surgi entre des peuples amis et voisins du peuple malien, des peuples qui se réclament de la même histoire, de la même culture et de la même foi, ne compromette pas dangereusement la stabilité dans notre région.

134. Les séquelles de la colonisation ne sont pas attachées au seul continent africain. Le Moyen-Orient les porte douloureusement sur son flanc, du fait de la politique expansionniste d'Israël et du non-respect des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination.

135. Nous ne cesserons pas de répéter que le problème palestinien est au cœur de la crise du Moyen-Orient. Le méconnaître reviendrait à se satisfaire de phantasmes politiques. Cette évidence n'a cependant pas encore permis au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'amener le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités face à la détérioration croissante de la situation en Palestine.

136. Néanmoins, le monde s'est fait à la réalité palestinienne. Il suffit pour cela de se référer aux résolutions adoptées sur la question par la Conférence islamique et l'OUA, à la déclaration publiée le 13 juin dernier à Venise par les chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté économique européenne, à la Déclaration de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et aux appels lancés partout dans le monde par des organisations démocratiques et de hautes personnalités politiques et morales internationales pour la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et pour l'exercice souverain de ce droit, sous la conduite dynamique de son organisation politique, son seul et légitime représentant, l'OLP.

137. Assurément, Israël n'aura rien appris de l'histoire. Autrement, il n'aurait pas embrasé le Liban par ses débordements expansionnistes; il n'aurait pas, dans sa vanité, déclaré Jérusalem sa capitale éternelle et indivisible, violant ainsi de façon flagrante et arrogante les dispositions de la résolution 181 (II), adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947, relative au futur gouvernement de la Palestine, et portant ainsi une atteinte grave à la conscience de milliers de peuples qui ont placé leur foi en l'Eternel.

138. En effet, Jérusalem, par ses caractéristiques historiques et religieuses, échappe aux dimensions d'un seul Etat. Cette ville trois fois sainte, témoin éternel de l'héritage spirituel des trois religions révélées, est en fait un bien de l'humanité et elle devra le demeurer.

139. La communauté internationale se doit de dénoncer avec vigueur la politique de judaïsation de la Ville sainte, entreprise par l'entité sioniste et qu'elle persiste à poursuivre au mépris du droit international. Nul doute que l'appel lancé et les mesures concrètes préconisées à cet égard à la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979¹² auront des échos positifs dans cette assemblée.

140. En Corée, non plus, la situation politique n'a pas évolué depuis la publication du communiqué conjoint nord-sud du 4 juillet 1972¹³ et l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 3390 B (XXX). Les événements qui se déroulent actuellement dans la partie sud de ce pays, inquiétants à plus d'un titre, méritent que soient rapidement appliquées les propositions de paix en cinq points formulées par la République populaire démocratique de Corée.

M. Marinescu (Roumanie), vice-président, prend la présidence.

141. Une lueur d'espoir brille à Chypre. Les deux communautés chypriotes turque et grecque ont accepté de reprendre les pourparlers sur l'avenir politique de leur pays, démontrant ainsi que la maturité des peuples l'emporte toujours sur les plus belles machinations politiques qui soient.

142. La situation au Tchad reste une des principales préoccupations de l'OUA et, singulièrement, de la République du Mali, membre, comme ce pays meurtri, de l'Organisation des Etats sahariens. La guerre fratricide qui s'y est installée menace gravement l'intégrité territoriale et l'indépendance du Tchad, la sécurité et la stabilité de notre région, et risque de compromettre, si nous n'y prenons garde, la paix internationale.

143. A l'instar de tous les conflits africains, la solution de ce problème doit d'abord demeurer africaine. Bien entendu, l'Afrique organisée doit pouvoir compter sur l'appui combien précieux de la communauté internationale avec, pour objectif, la sauvegarde de l'unité nationale dont l'Accord de Lagos du 21 août 1979 constitue la seule garantie.

144. C'est également le non-respect des principes de la Charte — qui sont le non-recours à la force, la non-intervention militaire étrangère, la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats et le règlement pacifique des conflits — qui a donné aux crises d'Afghanistan et du Kampuchea des dimensions qui les ont fait largement déborder de leurs frontières nationales.

145. Du haut de cette tribune, le peuple malien et ses dirigeants, par la voix de notre délégation, préfèrent, et cela est conforme à nos traditions de respect de la volonté de tous les peuples et aux principes intangibles d'un non-alignement effectif, lancer un pressant appel à toutes les parties engagées dans ces regrettables crises pour que les canons cèdent la place aux urnes et aux tables de négociations, afin que librement, très librement, les peuples concernés aient la possibilité de choisir les solutions définitives à leurs préoccupations.

¹² Voir document A/34/389 et Corr.1.

¹³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*

146. Non seulement les foyers de tension se sont maintenus, mais, hélas, ils se sont multipliés. La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte sur le conflit frontalier qui oppose l'Iran à l'Iraq, deux pays amis du mien, deux pays membres de la Conférence islamique, deux pays membres du mouvement des pays non alignés. Le Mali appuie les heureuses initiatives de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés pour l'arrêt complet des hostilités et la recherche par la voie pacifique d'une solution durable à la crise.

147. Les alliances forgées pour cause de guerre ont été brisées par les exigences d'idéologies contraires. Si les relations internationales subissent de moins en moins le choc des idéologies, elles sont de plus en plus tributaires de l'exacerbation des nationalismes et des intérêts égoïstes au détriment des idéaux de paix et de justice chers à la communauté internationale.

148. La détente, pour être réelle, devrait être étendue à toutes les nations du monde, à tous les peuples du monde, en raison de l'interférence de leurs intérêts et de leur capacité égale à orienter le cours des événements internationaux.

149. Faute d'avoir perçu cette réalité profonde, pour avoir oublié que la Charte recommande d'unir les forces de tous pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'angoisse a continué à planer sur le monde. L'équilibre de la peur est revenu sous la forme de la peur du lendemain.

150. La ratification du Traité SALT-II concernant la limitation des armes stratégiques offensives, et que nous souhaitons fortement, n'a pas résisté à la résurgence de la tension internationale. La Décennie du désarmement, solennellement proclamée par la trente-quatrième session de l'Assemblée générale [résolution 34/75], s'est ouverte sur des cliquetis d'armes. En plus, les arsenaux regorgent d'engins dévastateurs, comme si l'on voulait se donner bonne conscience d'avoir préparé la guerre par amour de la paix.

151. En effet, en dépit des accords internationaux, en dépit de la légitime inquiétude des peuples, les explosions nucléaires n'ont pas connu de répit tout au long de l'année écoulée. Les stocks d'armes stratégiques déjà existants suffisent, selon les experts, à réduire mille et une fois notre planète en cendres. Mais cela ne suffit pas : on a décidé de doter les arsenaux d'armes à neutrons. L'arme chimique pourtant prohibée retrouve ses lettres de noblesse. Selon la presse internationale, l'éclair enregistré par satellite américain au-dessus de l'Afrique du Sud était l'éclat d'une bombe atomique conjointement mise au point par l'Afrique du Sud et Israël.

152. Quoi de plus aberrant que de constater qu'annuellement plus de 500 milliards de dollars continueront ainsi d'être affectés à l'armement, alors qu'il en faudrait beaucoup moins pour faire reverdir le Sahel, ouvrir des écoles et des hôpitaux pour des centaines de millions d'hommes, faire reculer les frontières de la faim et de la malnutrition.

153. Mais la course aux armements a démontré sa propre futilité, car elle n'a atténué ni les politiques des zones d'influence, ni empêché le maintien et le renforcement des blocs, ni éteint les foyers de tension.

154. L'humanité doit donc nécessairement relever les défis de tous genres auxquels elle est ainsi confrontée. Les zones d'influence, la méfiance aveugle, sont autant de maux des relations internationales modernes dont le seul remède, selon nous, réside dans le non-alignement, un non-alignement intransigeant et dynamique, un non-alignement qui se veut un dépassement des blocs, un non-alignement qui déboucherait sur l'interdépendance vraie, l'interdépendance où la communauté d'intérêts viendrait remplacer les conflits d'intérêts dans un monde en harmonie.

155. Une telle ambition nécessite la mobilisation de toutes les volontés politiques. En effet, l'instauration et le maintien de la paix ne sont ni la seule affaire des puissances, aussi militairement développées soient-elles, ni l'affaire de blocs, mais bel et bien l'affaire de tous.

156. Ainsi se trouve posé en termes clairs le problème de la démocratisation des relations internationales dont la nécessité avait déjà été affirmée en septembre 1970 à Lusaka, à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

157. Le respect des droits de l'homme est au nombre de ces questions d'importance mondiale; il faut donc la poser dans ses contours exacts et dans sa globalité, si nous voulons la résoudre correctement.

158. Pour bien saisir la portée et l'étendue de la question des droits fondamentaux de l'homme, on doit se débarrasser d'abord des contingences idéologiques qui non seulement limitent la réflexion, mais tendent à incruster la notion d'une approche sélective, alors qu'en fait les droits fondamentaux de l'individu couvrent tous les aspects de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de la vie politique, civile, économique ou sociale. Mettre l'accent sur les droits politiques aux dépens des droits socio-économiques équivaldrait à priver des millions d'individus, qui connaissent des conditions sordides et abjectes d'existence, de leur liberté d'échapper à la famine, à l'ignorance et à la maladie. Réciproquement, n'accorder aucune considération aux droits civils et politiques revient à faire croire que l'homme peut vivre uniquement de pain. Droits économiques, sociaux et culturels sont inséparables des droits civils et politiques. Les uns et les autres visent les mêmes fins que sont le développement et la paix.

159. D'une part, parce que l'homme est au début et à la fin de tout développement, le droit au développement, ce droit reconnu à chaque individu de satisfaire ses besoins en accord avec ses légitimes aspirations et en harmonie avec le degré de développement de la société dans laquelle il vit, devrait être le premier droit de l'homme que les gouvernements doivent d'abord respecter.

160. D'autre part, parce qu'il ne saurait exister de paix et de sécurité dans le monde si la jouissance par toutes les personnes de leurs droits fondamentaux n'est pas une réalité effective. L'égalité de droits des membres de la famille humaine demeure la pierre angulaire de la paix et de la justice dans le monde.

161. A cet égard, on devrait se convaincre une fois pour toutes que les droits de l'homme s'appliquent à tous les hommes, indépendamment de leur race, de leur sexe ou de leur croyance. Cela suppose la participation

effective de tous les hommes à l'évolution de la société dans laquelle ils vivent. Les droits de l'homme ne sauraient donc être discriminatoires, c'est-à-dire par exemple applicables aux Blancs qui ont immigré en Afrique du Sud et refusés aux Noirs, authentiques fils du pays.

162. L'homme n'est qu'un élément de la société dont l'évolution harmonieuse suppose le respect du droit collectif de tous les éléments qui composent cette société. En d'autres termes, parce que le droit au développement est d'abord un droit collectif, les droits de l'homme ne peuvent, ne sauraient transcender le droit des peuples.

163. Le droit à l'autodétermination, le droit à la libre exploitation des ressources naturelles, le droit à l'organisation de sociétés selon des règles politiques, économiques et sociales que chaque peuple doit librement choisir, bref, le droit d'exister, le droit de vivre, le droit d'être respecté devraient être admis et appliqués par tous.

164. Au Mali, jeune Etat certes, mais vieux pays, les droits de l'homme font partie de notre éthique. Là, comme dans toutes les sociétés de vieille civilisation, l'homme est heureux car il n'est jamais seul, il n'est jamais solitaire, il n'est jamais acculé au désespoir, il est confiant car il sait pouvoir compter sans limite sur sa famille, sur son clan, sur son pays auquel il demeure toujours attaché par un lien affectif, et donc indéfectible, détruit ailleurs par une certaine forme de développement.

165. Mon pays, le Mali, en accédant à la souveraineté internationale, a donc tout naturellement adhéré à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI), annexe], tous deux de 1966. Mieux, sur le plan interne, les droits sacrés de la personne humaine sont protégés par nos lois et surtout par notre constitution qui leur consacre non plus seulement quelques dispositions de son préambule, mais tout un chapitre et le premier de tous.

166. C'est dire que mon pays, notre peuple et ses dirigeants n'ont aucun complexe quant à la question des droits de l'homme devenue subitement un instrument commode de déstabilisation des jeunes Etats. Aucune nation, aucun peuple, aucun Etat ne peut prétendre avoir atteint la perfection dans un domaine aussi fondamental et délicat. Les censeurs d'aujourd'hui devraient d'abord se convaincre que, s'il est indéniable que les droits de l'homme sont intangibles sur le plan des principes, les modalités quotidiennes sont, et cela est général, fonction de beaucoup de facteurs, beaucoup de contingences parmi lesquels il y a l'éthique de chaque société, les préoccupations du moment, les circonstances politiques et les conjonctures économiques et sociales.

167. Ces quelques réflexions devraient conduire ces manipulateurs de consciences et d'opinions publiques que sont devenus, hélas, certains médias à plus de circonspection, à plus de retenue, à plus de mesure et à plus de justice.

168. Une telle politique, pourtant quotidienne, est d'autant plus injuste que le déséquilibre en matière

d'information n'est plus à démontrer. L'échange inégal d'informations entre le Nord et le Sud, les distorsions dans la présentation des nouvelles, la concentration des médias dans les pays développés, le caractère de plus en plus commercial de la grande presse, qui pratique surtout un journalisme de crise, plus sensible au spectaculaire qu'à l'essentiel, sont, on le sait, les grands thèmes de l'important débat qui se déroule à l'UNESCO autour du nouvel ordre mondial de l'information que nous appelons de tous nos vœux tant demeure préoccupante la dangereuse tendance actuelle, à savoir que le traitement des nouvelles en provenance du tiers monde est déformé et obéit souvent à des motifs inavouables. Les médias, dans les grands pays industrialisés, donnent de nos pays une image souvent faussée et déformée. La fameuse exigence de la libre circulation de l'information entre les forts et les faibles a incontestablement des conséquences néfastes sur les seconds. Les démunis reçoivent passivement des œuvres culturelles de seconde zone et des valeurs qui les aliènent parce qu'elles leur sont étrangères. Il est donc urgent de corriger cet autre déséquilibre préjudiciable au Sud dans son échange avec le Nord.

169. Le droit fondamental qu'est la liberté de la presse devra cesser d'être une liberté sans retenue, un produit commercial ou un instrument du pouvoir, quel qu'il soit. Oui, la presse ne doit pas chercher seulement à se libérer de la tutelle du pouvoir politique. Elle doit veiller aussi — et peut-être surtout — à ne pas tomber non plus sous le joug autrement plus sévère du pouvoir économique dont les énormes et puissants moyens discrets sont encore plus contraignants.

170. La liberté de la presse devra être au service de l'homme, sa seule finalité. Moyen d'éducation, la presse doit contribuer à la formation de la personnalité individuelle. Instrument de progrès, les médias doivent se mettre au service du développement.

171. Voilà les quelques réflexions que ma délégation a voulu verser aux débats comme contribution modeste dans nos efforts de recherche de solutions aux grands problèmes du moment. Nous sommes pressés par le temps car, comme l'ont reconnu les pays du mouvement des non-alignés en 1970: « Nous sommes à un carrefour de l'histoire, chaque jour qui passe apporte une nouvelle preuve du pouvoir exceptionnel de l'esprit humain et montre les sentiers dangereux où leurs imperfections peuvent conduire les hommes. » Il nous faudra appliquer ces pouvoirs exceptionnels de notre esprit créateur aux problèmes internationaux.

172. La souveraineté des Etats, l'égalité que leur reconnaît la Charte, l'évolution de la situation dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la nécessaire démocratisation des relations internationales permettent d'espérer que nous ne négligerons aucun effort pour mériter la confiance que les peuples ont placée en nous et nous doter d'instruments plus efficaces pour dynamiser notre action.

173. Nous l'avons dit, nous sommes à un carrefour de l'histoire. De graves événements nous assaillent de toutes parts. La décolonisation est inachevée, l'*apartheid* fauche des vies innocentes, des peuples frères s'entredéchirent, l'économie mondiale connaît une

crise sans précédent. En somme, la paix n'a jamais été autant menacée.

174. Le 26 juin 1945, des hommes de bonne volonté signaient, à San Francisco, le plus bel instrument de paix qui ait jamais existé : la Charte des Nations Unies. Ils l'ont fait par horreur de la guerre, pour épargner les générations futures de la tourmente et d'indiscutables souffrances, par amour de la paix, ce vibrant amour qui nous anime tous, nous, peuples du monde.

175. M. ABDALLA (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai le plaisir, au nom de la délégation de la République démocratique du Soudan, de féliciter M. von Wechmar de son élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Le Soudan, qui entretient avec son pays des relations amicales qui s'intensifient, est certain que sa vaste expérience dans les domaines politique et diplomatique, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies, le qualifie pour occuper ce siège et qu'elle contribuera au succès des délibérations de cette session.

176. Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance à M. Salim Ahmed Salim, président sortant de l'Assemblée générale. Au cours de son mandat, l'Assemblée a tenu quatre sessions importantes pour examiner les questions politiques et économiques internationales. Les peuples du tiers monde, en général, et les peuples d'Afrique, en particulier, sont fiers de ce qui a été réalisé au cours de la présidence de M. Salim.

177. Ma délégation se félicite de l'entrée de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation. Nous sommes certains que ce nouveau Membre enrichira les travaux de l'Organisation. L'arrivée de Saint-Vincent-et-Grenadines prouve que l'Organisation est sur le point de réaliser son universalité.

178. Nous nous réunissons ici à une époque où le monde traverse une crise caractérisée par la complexité et la tension croissante qui diminuent davantage encore les chances de détente. A l'exception de l'indépendance du Zimbabwe, les prédictions faites par de nombreuses délégations lors de la trente-quatrième session et leurs appréhensions quant à l'état des relations internationales ont été confirmées par les événements de l'année écoulée. Cette dernière année a été une année turbulente dans laquelle le monde a été assailli de graves crises politiques et économiques qui ont présenté une grande gageure aux Nations Unies et qui ont rendu nécessaires deux sessions extraordinaires d'urgence, en janvier et en juillet, et une session extraordinaire, en août-septembre. Cependant, la situation demeure inchangée : détérioration des relations internationales, déchaînement continu de conflits régionaux et accroissement du recours à la force, persistance de la crise économique et impasse dans les négociations sur les questions économiques internationales. L'Organisation des Nations Unies se heurte ainsi à des difficultés insurmontables, qui la rendent incapable de s'acquitter de ses responsabilités et de jouer son rôle dans les domaines politique et économique, ainsi que de réaliser ses nobles objectifs qui sont de promouvoir la coopération internationale et de maintenir la paix et la sécurité mondiales.

179. Il est regrettable que, même aujourd'hui, la politique qui consiste à diviser le monde en sphères

d'influence soit encore activement poursuivie. Il en résulte que certains pays du tiers monde se voient dénier leur droit légitime à l'indépendance et à la souveraineté sur leurs ressources naturelles. Le Soudan, en réitérant son engagement de respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et les conventions internationales, a rejeté et continuera de rejeter un système international qui se fonde sur la politique de puissance et la division du monde en sphères d'influence. Nous rejetons un tel système parce qu'il contredit et supprime nos aspirations à une indépendance, une souveraineté et des relations internationales démocratiques véritables. En conséquence, nous condamnons et dénonçons toute intervention ou ingérence étrangère, d'où qu'elle vienne, dans les affaires intérieures d'un pays. L'intervention étrangère, quelle qu'en soit la forme, est inconciliable avec les devoirs et obligations des Etats Membres de l'Organisation. Elle menace non seulement l'indépendance et la souveraineté des pays, mais aussi la paix et la sécurité internationales.

180. L'intervention soviétique en Afghanistan, pour prendre un exemple récent, est encore une source de préoccupation pour la communauté internationale en raison de ses répercussions et de ses incidences graves sur la région et sur l'ensemble du monde. L'Assemblée générale s'est réunie, bien entendu, en session extraordinaire d'urgence, et s'est prononcée avec netteté sur la question dans sa résolution ES-6/2. Aujourd'hui, cependant, malgré cette résolution, la situation en Afghanistan reste inchangée. Nous demandons donc à l'Assemblée générale d'examiner la situation en Afghanistan afin de prendre les mesures appropriées pour assurer le retrait d'Afghanistan de toutes les troupes étrangères et garantir son indépendance, sa souveraineté et son statut de pays non aligné.

181. Le Gouvernement et le peuple soudanais déplorent profondément la guerre qui se déroule actuellement entre l'Iran et l'Iraq, deux pays musulmans voisins, qui ont des liens historiques solides. Cette guerre est également déplorée par tous les peuples musulmans qui sont attristés et peïnés par cette effusion de sang entre musulmans. Nous lançons un appel à ces deux pays frères pour qu'ils mettent fin au carnage et au gaspillage de ressources, pour qu'ils renoncent à l'emploi de la force et qu'ils recourent aux négociations. Nous espérons que l'initiative de la Conférence islamique et les autres initiatives qui l'ont suivie réussiront à limiter le conflit et à faire cesser immédiatement la guerre, afin que le potentiel islamique soit épargné et puisse être orienté vers l'édification sociale et économique et la lutte contre l'ennemi commun.

182. La situation dans la région de l'océan Indien se détériore à un rythme alarmant. Le conflit s'étend à de nouvelles zones. Les flottes des grandes puissances se précipitent sur la scène. Le Soudan, alarmé et inquiet, suit de très près ces événements graves. Nous croyons qu'il est impérieux et urgent de prendre des mesures sérieuses afin de désamorcer cette situation explosive qui menace la sécurité et la survie même de tous. Le Soudan souligne une fois encore l'importance qu'il y a à adopter des mesures pratiques pour mettre en œuvre la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui déclare l'océan Indien zone de paix. Cela ne pourra se réaliser si nous ne choisissons pas un système de sécurité

collective internationale qui soit authentique et si nous ne cessons pas de souscrire à des alliances militaires. Le Soudan invite donc tous les Etats de la région à s'abstenir de souscrire à des pactes et des alliances militaires de tous genres. Nous déclarons, une fois de plus, que nous appuyons le droit de tous les Etats de naviguer librement dans l'océan Indien à des fins pacifiques, conformément au droit international et aux conventions internationales. C'est là un objectif et une responsabilité internationaux qui exigent une solidarité et un engagement collectifs. Les efforts concertés des Etats du littoral et des Etats de l'arrière-pays de la région, bien qu'indispensables, ne suffiront pas pour réaliser cet objectif s'ils ne sont pas renforcés et complétés par la coopération des grandes puissances et des principaux usagers maritimes. Maintenant que le Soudan est membre du Comité spécial de l'océan Indien, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que nous sommes prêts à œuvrer sérieusement, au sein de ce comité, à la concrétisation des objectifs et des principes que nous avons déjà mentionnés et à la préparation de la Conférence sur l'océan Indien qui doit se tenir à Colombo en 1981.

183. Un autre facteur important est le fait que la paix et la sécurité dans l'océan Indien ne seront pas réalisées tant que les Etats du littoral et de l'arrière-pays de la région n'entretiendront pas, entre eux, des relations amicales et de bon voisinage. Pour notre part, nous avons toujours cru en ce principe et il nous a toujours inspiré dans nos relations avec nos voisins.

184. La situation au Moyen-Orient se détériore tous les jours de façon croissante et menaçante. Les moyens d'information continuent assidûment de nous informer d'incidents dangereux et catastrophiques qui s'y produisent et qui menacent la paix et la sécurité mondiales. Les nombreuses réunions urgentes du Conseil de sécurité à propos de la situation au Moyen-Orient, au cours de l'année, en sont le témoignage. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne que la question du Moyen-Orient est unique dans sa complexité et dans ses répercussions [voir A/35/1, sect. IV]. En fin de compte, cette session devrait consacrer la plupart de son temps et de ses efforts à la prise de mesures positives pour assurer la mise en œuvre des résolutions déjà adoptées au lieu d'en adopter davantage. Les origines et les dimensions de cette question ne se prêtent plus aux manœuvres, aux trucs ou aux justifications. La communauté internationale en est pleinement consciente et elle s'est clairement prononcée à ce sujet en de nombreuses occasions, dont la dernière a été la septième session extraordinaire d'urgence, en juillet dernier.

185. A plusieurs reprises, le Soudan s'est déclaré convaincu qu'il était possible de trouver une solution juste et pacifique au problème du Moyen-Orient, à condition que l'on fasse preuve à cet égard d'une volonté authentique et que les ambitions expansionnistes et hégémonistes soient abandonnées. La paix ne saurait être établie de façon permanente dans cette région à moins qu'elle ne se base sur des assises justes et globales.

186. Les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à l'instauration d'un Etat indépendant sur son territoire, n'ont pas besoin d'être réaffirmés car ils ont été reconnus un-

niquement par la communauté internationale représentée tant à cette assemblée que dans d'autres instances. La cause des droits du peuple arabe palestinien étant au cœur du conflit du Moyen-Orient, aucune solution pacifique, juste et permanente ne peut être trouvée tant que ce problème sera négligé ou contourné. Les actes barbares perpétrés par Israël contre les Palestiniens, dans les territoires occupés comme dans les camps de réfugiés, visent à les exterminer et à liquider leur cause et constituent des actes criminels. En dépit de diverses politiques de torture, d'expulsion et d'intimidation, Israël ne pourra jamais vaincre ni réprimer la volonté qui anime le courageux peuple palestinien dans sa lutte pour la libération, qui est appuyée par la nation arabe et par toutes les nations amies et éprises de paix. Après trente ans d'existence illégale, Israël devrait tirer les leçons de l'histoire. Le récent exemple du Zimbabwe prouve que la volonté d'un peuple ne peut être vaincue et que les aspirations à la liberté et à la dignité se réalisent tôt ou tard.

187. La législation israélienne récente qui déclare Al Quds — Jérusalem — capitale éternelle d'Israël confirme l'attitude arrogante et intransigeante de l'entité sioniste isolée. Alors que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale siègent fréquemment et adoptent des résolutions condamnant et dénonçant les brutalités et les tortures auxquelles se livre Israël contre les citoyens arabes et leurs dirigeants dans les territoires arabes occupés, la création de nouvelles colonies de peuplement et la violation de l'intégrité et de la souveraineté territoriales du Liban, Israël continue de méconnaître les résolutions des plus hautes instances responsables du maintien de la paix et de la sécurité. Un tel mépris des résolutions de l'ONU et de la Charte des Nations Unies ainsi que de la volonté de la communauté internationale est directement responsable de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. A moins que la communauté internationale n'adopte des mesures concrètes pour mettre un terme à l'arrogance, à l'intransigeance d'Israël et à son mépris continuellement affiché à l'égard des résolutions des plus hautes instances internationales responsables du maintien de la paix et de la sécurité, elle devra faire face aux conséquences sérieuses découlant du conflit dans la région.

188. La nation arabe a confirmé qu'elle croyait en une solution pacifique, juste et permanente de la question du Moyen-Orient. En se déclarant attachée à un règlement pacifique, la nation arabe a réaffirmé sa position, à savoir que le conflit du Moyen-Orient ne se prête pas à un compartimentage ou à des solutions partielles. Cependant, c'est une source d'espoir que de constater que la volonté internationale représentée à l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire d'urgence, a confirmé cette conception arabe et a démontré que les solutions partielles et unilatérales n'affecteront pas les bases du conflit. Cette même session a souligné qu'il était nécessaire de réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien sous la direction de son seul et véritable représentant, l'OLP.

189. Les obstacles soulevés sur la voie d'une solution pacifique, globale et juste, qui est souhaitée par la nation arabe et par la communauté internationale dans son ensemble, pourraient aggraver les tensions et jeter la région dans une guerre dévastatrice. Pour mettre fin à

cette situation explosive, qui fait peser une menace sur toutes les nations et, en fait, sur tout l'héritage humain, les Nations Unies doivent assumer leurs responsabilités dans la recherche d'une solution pacifique, globale, juste et permanente au conflit du Moyen-Orient. Selon nous, l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour trouver un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient, conformément aux buts et principes de la Charte. Cette session ordinaire doit examiner toutes les questions relatives au problème du Moyen-Orient en les plaçant dans une perspective correcte et adopter toutes les mesures pertinentes pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités en trouvant un règlement pacifique, global et juste à un conflit qui se déroule dans une zone qui revêt pour le monde entier une importance vitale dans les domaines stratégique, politique et économique.

190. En Afrique australe, la situation continue de se détériorer et fait peser une menace non seulement sur la paix et la sécurité de l'Afrique mais aussi sur le monde entier. S'agissant de la question de Namibie, nous avons, de concert avec l'Afrique, exprimé souvent le vœu sincère de régler les problèmes de l'Afrique australe pacifiquement et nous avons accueilli chaleureusement l'initiative des cinq puissances occidentales concernant la Namibie. Dans le cadre du groupe des Etats d'Afrique, nous avons aussi affirmé notre engagement à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre le plan d'un règlement pacifique. Cependant, les machinations et les tactiques dilatoires auxquelles recourt le régime raciste de Pretoria pour faire avorter ce plan ont grandement diminué les chances d'aboutir à un règlement pacifique en Namibie.

191. Nous condamnons donc la perpétration de l'occupation de la Namibie et le pillage de ses ressources naturelles par le régime de Pretoria. Nous condamnons et rejetons toutes les mesures appliquées par les racistes de Pretoria pour nier au peuple namibien ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et pour installer un régime fantoche à Windhoek, qui représente et défend les intérêts des racistes de Pretoria et non pas les intérêts du peuple namibien. Mon pays confirme la position qu'il a adoptée à l'égard de l'illégalité des élections unilatérales menées par le régime raciste d'Afrique du Sud en Namibie et des institutions qui en ont résulté. Tout gouvernement mis en place à Windhoek doit l'être à la suite d'élections libres qui se dérouleront sous la supervision de l'ONU, conformément au plan accepté.

192. La situation grave qui règne en Namibie, et qui va en se détériorant, exige que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités conformément à la Charte, en imposant rapidement au régime raciste de Pretoria les sanctions effectives nécessaires pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si le Conseil de sécurité ne réussit pas à s'acquitter de ses responsabilités, il ne restera plus au peuple namibien d'autre solution que de recourir à la lutte armée sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime, avec l'aide et l'appui des peuples africains et des nations amies et éprises de paix et de liberté. Je confirme l'engagement pris par mon gouvernement de continuer à accorder à la SWAPO toute l'aide possible jusqu'à ce que le peuple namibien recouvre son indépendance et sa souveraineté.

193. Nous nous félicitons également du rôle héroïque joué par les Etats africains de première ligne dans la lutte de libération de la Namibie et nous réaffirmons que le peuple de ce pays peut compter sur notre aide. Dans ce contexte, nous demandons à toutes les nations sœurs et amies ainsi qu'à toutes les nations éprises de paix et de liberté de donner à la SWAPO et aux Etats africains de première ligne l'appui nécessaire pour contribuer à la victoire de la lutte menée pour la libération et l'indépendance de la Namibie.

194. Nombre d'années se sont écoulées depuis que la communauté internationale a condamné la politique inhumaine d'*apartheid* que la minorité raciste blanche applique cruellement en Afrique du Sud. Nombre de résolutions ont été adoptées par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organisations régionales et internationales dénonçant cette politique. Mais le régime raciste de Pretoria, maintenant son intransigeance et continuant à défier la volonté internationale, a rendu impossible l'application de ces résolutions et en conséquence la majorité de la population d'Afrique du Sud se voit toujours nier l'exercice des droits fondamentaux de l'homme.

195. Les récentes réformes mineures et les mesures législatives prises par le régime raciste de Pretoria et que certains cercles ont accueillies comme des événements positifs ne sont que des changements superficiels apportés au visage hideux de l'*apartheid* pour essayer de résister à la marée montante de ressentiment et de résistance sur le plan interne et obtenir l'acceptation et l'approbation sur le plan externe.

196. Les politiques et pratiques atroces de ce régime raciste, y compris la discrimination, la répression, la torture, les violations organisées et journalières des droits de l'homme de même que l'établissement de nouveaux bantoustans, sont la preuve qu'aucun réel changement ou réforme n'a lieu et que le régime continue de méconnaître et de défier la volonté de la communauté internationale inscrite dans les résolutions adoptées contre l'*apartheid*. La volonté et la détermination internationales d'éliminer et de vaincre le nazisme et le fascisme doivent s'élever aujourd'hui fermement contre l'*apartheid* et aider la majorité en Afrique du Sud à recouvrer sa liberté, sa dignité et ses droits fondamentaux. Nous invitons tous les Etats Membres à défendre les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et à s'abstenir de toute forme de coopération avec le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud.

197. Outre notre préoccupation à l'égard de l'ensemble de la situation internationale relative au Moyen-Orient et à l'Afrique, nous sommes également préoccupés par les régions de conflit et de tension dans le monde entier. A Chypre, nous relevons et apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général qui ont abouti à l'accord de niveau élevé en 10 points, de mai 1979¹⁴. Nous sommes heureux que les entretiens intercommunautaires aient lieu et que l'on ait décidé de passer à l'étape de fond des entretiens. Nous espérons sincèrement que cette mesure positive aboutira à la paix et à l'unité nationale pour Chypre.

¹⁴ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13369, par. 51.

198. En Corée, nous sommes préoccupés de voir le pays encore divisé en dépit des aspirations de son peuple à réaliser l'unification par des moyens pacifiques. Le maintien de la situation actuelle représente une menace sérieuse pour la paix et la stabilité dans cette région. Il est réconfortant toutefois de noter que le peuple coréen, du Nord et du Sud, déploie des efforts sérieux en vue de réunifier la péninsule dans la paix et à l'abri de toute intervention étrangère.

199. La crise économique sérieuse du monde aujourd'hui exige que la communauté internationale s'y attelle avec sagesse, objectivité, perspicacité et en évitant l'affrontement et la poursuite d'intérêts nationaux étroits. Le destin du monde d'aujourd'hui est plus lié et plus interdépendant qu'il ne l'a jamais été auparavant. Il est donc évident que ce n'est que par une action collective et positive que nous pourrions atteindre le développement et la prospérité pour tous les peuples du monde. L'action internationale, grâce à une coopération économique internationale en vue d'établir le nouvel ordre économique international, sera sans aucun doute de l'intérêt commun de tous les pays du monde, riches et pauvres. Négliger une coopération sérieuse et féconde ne ferait qu'entraîner un désastre international certain. Il convient de relever ici le rapport annuel de la Banque mondiale pour 1980, récemment publié, dans lequel il est déclaré en conclusion de l'analyse de l'économie mondiale de la dernière décennie que tous les pays, riches et pauvres, se heurteront à un futur incertain où leur stabilité et leur survie seront menacées à moins qu'il n'y ait coopération sérieuse dans tous les domaines économiques. Il est tout à fait naturel qu'un tel effort demande de plus grands sacrifices et concessions de la part des pays développés plus riches, étant donné que le résultat final sera de l'intérêt commun et à l'avantage mutuel des pays tant développés qu'en développement.

200. Les pays en développement ont essayé, en proposant le lancement d'une nouvelle série de négociations économiques globales, d'imprimer un nouvel élan au dialogue Nord-Sud titubant et d'accélérer le processus d'instauration du nouvel ordre économique international. Les résultats de la onzième session extraordinaire ont, cependant, été frustrants et décevants. L'Assemblée n'a pu convenir des procédures des propositions de négociations globales ni lancer ces négociations. Les pays en développement ont fait preuve d'une grande souplesse et d'une véritable volonté de coopération, reconnaissant l'importance des négociations globales et convaincus que l'échec de la session extraordinaire aurait des répercussions sérieuses sur l'avenir de la coopération économique internationale, voire sur la paix et la sécurité mondiales. L'échec de la session extraordinaire est le résultat inévitable de l'absence de volonté politique de certains pays développés et du fait que certaines grandes puissances sont encore prisonnières d'une optique traditionnelle de l'économie internationale, comme l'a relevé le Ministre des affaires étrangères de la Suède devant l'Assemblée le 23 septembre dernier [7^e séance, par. 245].

201. Les revers du dialogue Nord-Sud ne devraient pas décourager les pays en développement, qui doivent poursuivre une coopération économique et technique entre eux-mêmes. Dans ce contexte, nous nous félicitons des résultats de la deuxième session extraordinaire de la

Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Lagos en avril de cette année, première session à être consacrée aux questions économiques. Le Soudan s'est déclaré pleinement attaché à la stratégie africaine de développement et au Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹⁵. Nous sommes convaincus que pour résoudre les problèmes économiques de l'Afrique, qui est le continent le plus pauvre et le moins développé, il faut commencer par l'Afrique; l'autosuffisance collective est la seule façon de réaliser le développement économique et social de l'Afrique et du tiers monde. C'est également le moteur principal pour réaliser l'indépendance économique et pour participer activement aux activités visant l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous sommes certains que la communauté internationale appuiera les efforts de l'Afrique en se ralliant au Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement économique de l'Afrique.

202. En adoptant à l'unanimité la résolution S-11/4 de l'Assemblée générale relative à la situation économique critique des pays les moins avancés, la communauté internationale a répété sa préoccupation à l'égard des problèmes de ces pays. Nous espérons que cette attention et cette préoccupation auront pour résultat des mesures concrètes d'assistance pour que ces pays surmontent leurs problèmes structurels de base et passent à la réalisation du développement économique. Nous espérons également que la communauté internationale continuera, au cours de la présente session, d'essayer d'assurer une préparation appropriée de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 1981. Nous attachons une grande importance à cette conférence, car elle représente l'apogée de l'action internationale en faveur des pays les moins avancés. Nous espérons que la Conférence adoptera des mesures urgentes et concrètes pour assurer le transfert massif de ressources financières et techniques à ces pays dans le contexte du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80¹⁶ qui doit être élaboré et adopté par la Conférence. Nous espérons également que la Conférence examinera sérieusement les recommandations du Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés afin de les appliquer.

203. Le Soudan, un des pays les moins avancés, est profondément préoccupé par le fait que d'immenses ressources sont gaspillées tous les ans dans la course aux armements. On dépense 450 milliards de dollars pour des installations et du matériel militaires alors que des millions d'êtres humains meurent de faim à travers le monde et que d'autres sont les victimes de la misère et de la maladie. La communauté internationale se doit de mettre un terme à cet état de choses irrationnel et à ce règne de l'absurde. Des mesures sérieuses doivent être prises de toute urgence en vue d'un désarmement géné-

¹⁵ Document A/S-II/14, annexe I.

¹⁶ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

ral et de l'utilisation des ressources financières et humaines ainsi libérées pour le développement des pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et pour la prospérité de toute l'humanité.

204. En guise de conclusion, je voudrais me pencher sur le problème des réfugiés. Le Secrétaire général a relevé dans son rapport que les catastrophes naturelles et les conflits militaires et politiques ont engendré l'apparition de millions de réfugiés dans le monde [voir A/35/I, sect. VII]. La majorité de ces réfugiés se trouve en Afrique, fait qui est souvent négligé. Souvent passé sous silence, aussi, est le fait que les pays africains qui donnent abri à ces réfugiés se heurtent à des difficultés sérieuses. La situation des réfugiés africains au Soudan mérite une attention toute spéciale. Le Soudan, de par sa situation géographique particulière, a des frontières communes avec de nombreux pays africains qui ont souffert ou continuent de souffrir de catastrophes naturelles, de crises politiques ou de guerres civiles qui ont entraîné l'exode d'un demi-million de réfugiés vers le Soudan où ils cherchent refuge et subsistance. En raison du lourd fardeau que représente ce demi-million de réfugiés, le Gouvernement soudanais a déclaré 1980 Année des réfugiés au Soudan. Son objectif est d'attirer l'attention sur le sort de ces réfugiés et de solliciter l'aide internationale. Le haut moment du programme de l'Année a été la Conférence internationale sur les réfugiés au Soudan, tenue à Khartoum en juin 1980. Nous saisissons cette occasion pour exprimer, du haut de cette importante tribune, notre gratitude aux Etats et aux organisations volontaires et intergouvernementales tant régionales qu'internationales, en particulier à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, qui, par leur participation et leur contribution effectives, ont assuré le succès de cette conférence. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général et à ses proches collaborateurs de l'intérêt personnel qu'ils ont manifesté pour cette année et pour cette conférence. Nous remercions le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ses assistants pour le rôle qu'ils ont joué dans la préparation et la tenue de la Conférence. Nos remerciements vont aussi aux Etats membres du Conseil économique et social, lequel a adopté à l'unanimité la résolution 1980/10 demandant aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations de fournir toute l'assistance possible aux réfugiés du Soudan. Enfin, nous sommes particulièrement reconnaissants au chef et aux membres de la mission interinstitutions des Nations Unies qui a préparé une étude sur la situation des réfugiés au Soudan et sur les programmes d'assistance à ces derniers [voir A/35/410].

205. La Conférence de Khartoum a étudié tous les aspects des problèmes des réfugiés au Soudan et a indiqué l'importance et le genre d'assistance nécessaire pour subvenir aux besoins élémentaires de ces derniers. Nous sommes certains que la communauté internationale représentée en cette haute instance répondra avec générosité à l'appel de la Conférence, appel à l'assistance financière et matérielle indispensable pour la mise en œuvre des mesures et recommandations adoptées par la Conférence et qui sont reflétées dans le rapport de la mission interinstitutions.

206. La situation dans laquelle nous nous trouvons au seuil des années 80 est caractérisée par la tension, l'instabilité, l'absence de paix et de sécurité et des perspectives économiques et sociales sombres. Si nous laissons encore se détériorer cette situation déjà précaire, les conséquences en seraient à coup sûr catastrophiques. Le monde, aujourd'hui, est inextricablement interdépendant et la coopération internationale représente la seule possibilité de réaliser l'intérêt commun et de préserver la paix et la sécurité. Mais cela ne peut se faire en l'absence de la volonté politique nécessaire d'agir collectivement. Nous avons grand espoir que cette organisation, si nous respectons ses nobles principes et objectifs, réussira à préserver la paix et la sécurité mondiales et à garantir la prospérité de toute l'humanité. En conséquence, ma délégation ne ménagera aucun effort pour collaborer avec d'autres délégations à la réalisation de ces objectifs; nous travaillerons sincèrement avec toutes les délégations qui croient aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies et s'attachent à leur réalisation.

207. M. JABANG (Gambie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord présenter à M. von Wechmar mes félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à la haute fonction de président de cette importante session, la trente-cinquième depuis que l'Assemblée générale s'est réunie pour la première fois il y a déjà trois décennies. Son élection intervient à un moment important de l'histoire de l'ONU et, je pourrais même dire, de l'histoire de l'humanité, où les dangers et les défis auxquels doivent faire face les nations, individuellement et collectivement, sont sans précédent dans cette seconde moitié du xx^e siècle. Cependant, grâce à son brillant passé, son expérience des affaires internationales et le dossier exemplaire de son pays en matière d'assistance au développement accordée aux pays en développement comme la Gambie, de même qu'à sa contribution à la cause de la paix mondiale, nous sommes certains que cette session verra se renforcer et même s'accélérer le progrès engendré par la session précédente.

208. Qu'il me soit permis également de rendre hommage au Président sortant, M. Salim, qui a si brillamment dirigé les travaux de la trente-quatrième session, rehaussant ainsi l'image de l'Afrique, du tiers monde et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

209. Nous voulons aussi remercier le Secrétaire général pour les excellents services qu'il a continué à rendre à notre organisation et sa compréhension si pénétrante des problèmes internationaux, notamment les problèmes particuliers qui se posent aux membres les plus pauvres de notre famille des nations.

210. Bon nombre des orateurs qui m'ont précédé, sinon tous, ont de façon brillante commenté la situation internationale. Et, au fur et à mesure que se déroulent nos débats, ces questions retiendront l'attention des représentants à différents niveaux. Le fait que ces idées et ces approches coïncident alors qu'elles émanent de groupes aussi divers de pays montre bien que la préoccupation commune de tous les Etats, grands ou petits, puissants ou faibles, est de faire comprendre à l'humanité le besoin urgent de paix comme solution unique aux conflits. Cela démontre que nous ne manquons pas

d'idées. Mais ce qu'il faut, c'est agir et faire preuve d'une volonté ferme avant qu'il ne soit trop tard.

211. Il y a trente-cinq ans, les nations du monde, horrifiées par les ravages d'une guerre sans précédent par son ampleur et son intensité, se sont engagées, par la Charte, « à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Cependant, alors que nous nous réunissons aujourd'hui, nous savons que ce qui a été légué par l'ancienne génération à la génération nouvelle est un climat d'insécurité, de conflits et de stagnation. En fait, alors que l'an 2000 se rapproche si vite, l'espoir que nous avions d'une vie meilleure se dérobe à l'humanité, qui est prise dans une spirale de tensions et de conflits, de dislocation économique, de crise alimentaire, de problèmes énergétiques et d'inflation contagieuse.

212. L'histoire de l'ONU a montré que les deux premières décennies ont été dominées par des problèmes politiques, des problèmes résiduels qui n'ont pas pu être résolus de façon adéquate depuis la paix intervenue en 1945. Aujourd'hui, il est clair que la menace la plus grave à la paix mondiale est provoquée par les problèmes économiques qui, d'une part, affectent la stabilité interne des pays en développement, en particulier, et, d'autre part, aggravent les relations déjà inévitables existant entre les pays industrialisés du Nord et les pays du tiers monde du Sud. Il est donc naturel qu'au cours de cette session nous tournions notre attention sur les problèmes économiques actuels qui sous-tendent les crises politiques les plus visibles et les plus explosives.

213. A cet égard, il faut souligner combien il est important de susciter une crise de conscience générale des relations économiques internationales. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où il n'y a pas de place pour la domination et la puissance, dans un monde de plus en plus interdépendant où tous les problèmes globaux doivent être résolus par la voie du consensus. Il est inévitable, du fait de cette dépendance mutuelle, que des relations et des arrangements économiques nouveaux soient mis sur pied pour consolider ce type d'interdépendance qui doit lier les pays industrialisés et les pays en développement et qui se fonde sur un partage de puissance et de responsabilités. Cette nouvelle situation surgit du fait que, depuis 1945, plus de 100 pays nouveaux, appartenant surtout au tiers monde et comptant une population de plus d'un milliard de personnes, prennent part à la vie internationale. Cela appelle une nouvelle dimension dans la pensée et l'action internationales. Nous sommes entrés en vérité dans l'ère des négociations.

214. Quelle est la position de l'Afrique, dans ce nouveau cadre économique complexe ? Les problèmes et les préoccupations de l'Afrique à cet égard et dans tous les domaines des relations internationales ont été exposés avec éloquence par le Président actuel de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, M. Siaka Stevens, de la Sierra Leone, dans la déclaration qu'il a faite à cette session [8^e séance]. Je ne peux donc qu'appuyer, modestement, cet éminent porte-parole de notre continent.

215. Nous n'ignorons pas le caractère universel des problèmes économiques contemporains, mais il appartient à la communauté des nations de reconnaître le sort particulièrement défavorable des pays en dévelop-

ment, en général, et de l'Afrique en particulier. Le cas de l'Afrique est illustré par le fait que notre continent est le moins développé, avec un produit national brut qui stagne à 2,7 % du niveau mondial et un revenu moyen par habitant de 166 dollars. Ces indicateurs économiques reflètent de façon inquiétante le fait que 20 des 31 pays parmi les moins développés du monde se trouvent en Afrique. Pourtant, le tableau ne devrait pas être aussi sombre pour l'Afrique, car le continent a d'immenses ressources humaines et naturelles qui devraient assurer son développement. Cela a été souligné de façon éloquente dans le rapport du Secrétaire général de l'OUA, qui a été présenté à la deuxième session extraordinaire de la Conférence de l'OUA, consacrée aux questions économiques. Au paragraphe 5 de ce rapport, il est stipulé que :

« Outre son réservoir de ressources humaines, notre continent recèle 97 % des réserves mondiales de chrome et 85 % des réserves mondiales de platine, 64 % des réserves mondiales de manganèse, 25 % des réserves mondiales d'uranium et 13 % des réserves mondiales de cuivre... 20 % du potentiel hydroélectrique mondial, 20 % du pétrole commercialisé... 70 % de la production mondiale de cacao, un tiers de la production mondiale de café et 50 % de l'huile de palme...¹⁷. »

216. N'est-il donc pas paradoxal qu'en dépit de toute cette richesse l'Afrique demeure l'une des régions les moins développées du monde, malgré les efforts déployés par ses dirigeants pour sortir de cet état de sous-développement ? C'est pour trouver une réponse à cette question que les dirigeants africains se sont réunis au premier sommet économique de l'OUA tenu à Lagos les 28 et 29 avril 1980 et ont adopté le Plan d'action de Lagos. Comme l'a dit le Président de la Conférence de l'OUA en exercice, ce plan est un « programme d'action prioritaire » et il est né des frustrations, des promesses non tenues et des espoirs déçus qui ont accompagné les stratégies globales successives adoptées depuis vingt ans et qui ont été plus durement ressenties en Afrique que dans tout autre continent.

217. Le Plan d'action est une option africaine pour l'autosuffisance collective qui doit l'emporter sur d'autres négociations qui, jusqu'ici, n'ont pas fait de progrès. Il peut être considéré comme un ordre africain fondé sur la coopération horizontale menant à l'établissement d'une communauté économique africaine avant l'an 2000. Nous pensons que c'est seulement en combinant nos forces économiques qu'il sera possible d'établir un nouvel ordre économique universel dans lequel la domination et la puissance céderont le pas à l'égalité, à la justice et à la solidarité.

218. Il n'est pas moins ironique de constater qu'au cours des deux décennies du développement passées la situation mondiale en ce qui concerne l'alimentation s'est considérablement aggravée, surtout en Afrique, du fait de sécheresses et d'autres désastres naturels. La crise alimentaire dans le Sahel est l'une des conséquences les plus graves de la sécheresse qui a sévi en Afrique récemment. Ce problème a été mis en lumière de façon éloquente par notre chef d'Etat, Alhaji Sir Dawda Kairaba

¹⁷ Voir document A/S-11/14, annexe I.

Jawara, lorsqu'il a pris la parole à la trente-troisième session de l'Assemblée générale¹⁸ en sa qualité de président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Cette assemblée, comme toute la communauté internationale, a été émue par la sécheresse et a compris les conséquences à long terme qu'elle aurait pour le Sahel. Il est donc de mon devoir de rappeler à la communauté internationale que, en dépit des efforts nationaux et de l'intervention internationale, la situation au Sahel ne s'est pas considérablement améliorée. Cette année, les pluies sont venues très tard et la plupart des pays sahéliens ont été frappés par la sécheresse. Par conséquent, vers la mi-août, le Sahel enregistrait déjà un déficit de 800 000 tonnes de grains céréaliers destinés à nourrir ses populations. Nous alertons donc la communauté internationale pour qu'elle réponde à l'appel opportun du président Moussa Traoré, de la République sœur du Mali, qui préside actuellement le Comité inter-Etats.

219. En dehors des effets directs de pénurie de vivres pour nos populations agricoles, l'insécurité alimentaire constitue le plus grand frein au développement de nos pays. Elle provoque l'accroissement des importations alimentaires, ce qui nous impose une perte dans nos recettes précieuses en devises. L'importance du problème est illustrée par le fait, dévoilé par la FAO, que les importations céréalières de l'Afrique passeront de 11 millions de tonnes en 1978 à 15 millions de tonnes en 1985. Les importations étaient déjà passées de 4,2 millions de tonnes en 1970 au niveau de 1978. Par conséquent, nos recettes en devises, déjà entamées en termes réels par l'aggravation des termes de l'échange, ont été annulées du fait de l'accroissement des dépenses d'importation, au lieu d'être augmentées par des investissements nationaux pour le développement économique.

220. Comme nous reconnaissons que la responsabilité première d'accroître la production alimentaire nous incombe, nous cherchons à réaliser une amélioration immédiate de la situation alimentaire et à jeter les fondements d'un système d'autosuffisance. A cette fin, la Gambie continue à mettre en œuvre en priorité l'exécution du projet du barrage transgambien, dans le cadre de l'Autorité du bassin du fleuve Gambie, organisation qui groupe la Guinée, le Sénégal et la Gambie dans un effort collectif pour développer tout le bassin de ce fleuve. Comme le président Jawara l'a dit ici en 1978, nous voyons dans le développement de nos ressources en eau la solution qui nous permettra d'accroître notre production vivrière dans la région.

221. Mais nos efforts doivent être complétés par l'aide internationale à une échelle qui, vraiment, permettra une percée dans la solution d'un problème aussi grave touchant les besoins des populations et le développement économique. Voilà pourquoi nous apprécions l'assistance alimentaire dans le contexte des secours d'urgence. Mais ce dont nous avons besoin en Gambie et surtout dans l'ensemble du Sahel, c'est d'une plus grande participation financière aux projets d'infrastructure tels que la construction de barrages, qui nous per-

mettront, lorsqu'ils seront mis en service, de réduire et, peut-être, d'éliminer notre dépendance totale des conditions climatiques. En fait, en nous permettant de mobiliser nos ressources en eau pour assurer notre indépendance agricole et satisfaire à nos besoins en énergie, l'aide alimentaire qui nous est fournie pourra être diminuée de façon notable, ou même être supprimée, rendant ainsi disponibles les faibles ressources dont nous disposons pour la réalisation d'un nombre plus élevé de projets de développement.

222. Alors que les aliments et les armements sont aux deux extrémités du spectre international, il ressort très clairement du rapport de la commission Brandt¹⁹ qu'ils sont étroitement liés. La Commission a découvert qu'un char d'assaut moderne coûte 1 million de dollars, somme qui permettrait de stocker 100 000 tonnes de riz, et que 1,5 % des dépenses militaires du monde pour une seule année permettrait d'acheter tout le matériel agricole nécessaire pour accroître la production alimentaire et pour donner la possibilité aux pays à revenu très bas et connaissant un déficit alimentaire de subvenir eux-mêmes à leurs besoins pendant dix ans. Ces faits exigent qu'il soit mis fin à la course aux armements pour que les économies qui en résulteraient puissent être affectées à des activités économiques productives dans les régions les plus désavantagées du monde.

223. C'est sur cette toile de fond économique défavorable que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est ouverte il y a seulement quelques semaines. Je me souviens qu'à la veille de cette session les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept avaient exprimé l'espoir que, dans un esprit de coopération, d'interdépendance et d'avantages mutuels, les pays industrialisés participeraient aux négociations avec une détermination nouvelle et la volonté politique indispensable pour assurer le succès de cette session extraordinaire. Cet appel n'a pas été entendu et, comme nous le savons tous, la onzième session extraordinaire n'a pas réussi à atteindre ses objectifs. Ce qui a été confirmé, c'est que le progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international est freiné par l'opposition de nombreux pays développés et industrialisés à des mesures qui permettraient de restructurer le système économique international d'une façon qui assure l'équité, la justice et la stabilité dans les relations économiques mondiales. L'échec de cette session n'a pas seulement suscité une cruelle déception, il est aussi source de graves préoccupations en raison de ses conséquences adverses à longue échéance pour la coopération internationale, la paix et la sécurité mondiales.

224. En dépit de cet échec inattendu et de la stagnation actuelle, les efforts devraient être renouvelés au cours de la présente session pour que des négociations valables soient reprises en janvier 1981, ce qui coïnciderait avec la mise en application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Déjà, à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, un certain consensus s'était dégagé en ce qui concerne les mesures à

¹⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 4^e séance, par. 2 à 62.

¹⁹ *North-South: A program for survival*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1980.

prendre pour soulager la situation critique dans laquelle se trouvent les pays les moins développés. Nous pensons que les mesures demandées par l'Assemblée générale, dans sa résolution S-11/4, seront mises en œuvre rapidement et que des mesures concrètes seront prises à la présente session pour assurer le succès de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui va lancer un nouveau programme d'action substantiel pour les années 80.

225. A cet égard, nous devons dire que seul un courant massif d'aide publique au développement, en termes réels, sous forme de prêts non liés, aidera les pays les moins développés à surmonter leurs difficultés de structure et à atteindre les niveaux désirés de développement socio-économique. La création proposée d'un fonds international pour le développement, par l'intermédiaire duquel d'importantes allocations de ressources de l'aide publique au développement aux pays les moins développés seraient centralisées, devrait notablement faciliter la mise en œuvre avec succès du nouveau programme d'action envisagé dans la résolution 122 (V) de la CNUCED.

226. Tel est le sombre climat économique dans lequel les problèmes mondiaux sont débattus en cette trente-cinquième session. J'en viens maintenant aux affaires politiques.

227. Alors que les questions économiques ont dominé le monde au cours des dix dernières années, de graves problèmes politiques continuent de menacer la paix mondiale. La situation internationale au cours de ces dernières années a été caractérisée par des troubles, des conflits, des crises qui ont menacé la survie de certains Etats et ébranlé le fondement même de la communauté des nations. Alors que nous sommes réunis ici pour examiner les problèmes mondiaux, bon nombre de nos populations, notamment dans le tiers monde, vivent dans la peur, l'insécurité, face au spectre de la guerre. En Afrique, au Moyen-Orient et en Asie particulièrement, les forces néfastes du militarisme et de la guerre ont déjà été lancées au détriment de nos peuples et de nos objectifs de développement.

228. La situation en Afrique a déjà été exposée par le porte-parole de l'Afrique, le Président actuel de l'OUA, M. Siaka Stevens, de la Sierra Leone. Qu'il me soit permis cependant d'évoquer certains de ces problèmes brûlants.

229. En Afrique, alors que le climat politique est des plus sombres dans certaines de ses régions, nous avons remporté un grand succès dans la partie australe du continent. On se rappellera longtemps de la date du 18 avril 1980 dans la longue lutte pour la liberté en Afrique, car elle a marqué la naissance du Zimbabwe, au prix du sang versé par ses martyrs et grâce au caractère indomptable de son vaillant peuple. Nous avons pu saluer l'indépendance du cinquantième Etat membre de l'OUA, sous la présidence éclairée de ce fils de l'Afrique et homme d'Etat qu'est le premier ministre Robert Mugabe. La victoire du Front patriotique sur les forces du colonialisme et du racisme est un grand triomphe pour l'Afrique, un grand pas vers la décolonisation totale de notre continent, qui est l'objectif de la Charte de l'OUA. C'est aussi une victoire qui démontre qu'une volonté de fer anime les peuples africains qui veulent se

libérer et qui est une source d'inspiration pour les peuples opprimés du reste de l'Afrique australe qui continuent, avec notre appui, leur lutte légitime pour la liberté, la justice et la dignité humaine.

230. Le Zimbabwe est une leçon qui montre bien quelles sont la magnanimité, la générosité et la vertu de l'Africain qui, à l'heure de la victoire et de la gloire, peut pardonner à l'opresseur qu'il a vaincu et tendre la main en signe de coopération à une minorité afin de s'atteler ensemble à la tâche de reconstruction nationale. Telle est l'essence de la lutte africaine, qui s'inspire de l'amour de la liberté, dans la fraternité et l'égalité, pour le bien de tous. C'est aussi une leçon pour les amis de l'Afrique du Sud.

231. Alors que nous célébrons la naissance du cent cinquante-troisième Membre de l'Organisation des Nations Unies, ne nous reposons pas sur nos lauriers et ne laissons pas fléchir l'intensité de la lutte menée en Namibie et en Afrique du Sud. Notre but doit rester d'assurer l'indépendance de la Namibie dans les plus brefs délais possibles. A cette fin, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, afin que nos frères et nos sœurs de ce territoire, sous la direction de la SWAPO, son authentique représentant, puissent exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Et ici, je dois rappeler à la communauté internationale que, tant qu'un mètre carré de territoire africain demeurera sous la domination étrangère, l'indépendance de l'Afrique sera incomplète et ce continent continuera à vivre dans l'insécurité. La lutte, par conséquent, doit continuer.

232. En ce qui concerne les problèmes interafricains au Sahara occidental, au Tchad et dans la corne de l'Afrique, nous sommes, en Gambie notamment, heureux que l'OUA soit le seul mécanisme pouvant efficacement les résoudre. Les intérêts étrangers à l'Afrique doivent donc cesser d'intervenir, de quelque manière que ce soit, dans le processus de médiation et de réconciliation déjà entrepris par l'OUA.

233. Un autre succès pour l'Afrique, cette année, est le progrès significatif réalisé dans l'important domaine des droits de l'homme. Lorsque les dirigeants africains se sont réunis à Monrovia en 1979 et ont décidé d'élaborer une charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, nombreux ont été les cyniques, en dehors de l'Afrique, qui ont douté de notre volonté, de notre sérieux et même de notre capacité de mettre en œuvre la décision 115 (XVI) adoptée à la seizième session de la Conférence de l'OUA²⁰. Cependant, dès décembre 1979, des experts juridiques africains s'étaient réunis et devaient élaborer à Dakar un projet de charte, à la surprise des ennemis de l'Afrique. C'est dans ce contexte, et parce que, en Gambie, nous sommes profondément attachés au respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme, que nous avons eu le privilège de recevoir sur notre territoire la première réunion ministérielle de l'OUA en vue d'étudier le projet de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

234. Bien que la Conférence de Banjul de juin 1980 n'ait pas encore achevé ses travaux, beaucoup de pro-

²⁰ Voir document A/34/552.

grès ont été accomplis, étant donné l'importance de la tâche et la rapidité avec laquelle la décision de Monrovia a été mise en œuvre. Il faut rappeler également que, alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par les Nations Unies en 1948, ce n'est que récemment que les Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif, et le Pacte international relatif aux droits économiques et culturels ont été adoptés et sont entrés en vigueur. Mais l'Afrique ne va pas retarder l'adoption du projet de charte, et déjà la réunion ministérielle de l'OUA sera convoquée à nouveau à Banjul dans les mois à venir, le Conseil des ministres de l'OUA, à Freetown, lui ayant donné pour mandat de mettre au point le projet de texte afin de le soumettre à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA [voir A/35/463, annexe I].

235. Cela montre l'importance que l'Afrique attache aux droits de l'homme. La Gambie, sous la direction de son illustre fils et humaniste, le président Jawara, est fermement attachée à la protection et au respect des droits de l'homme. C'est sur cet engagement que nous avons solidement fondé notre législation nationale et c'est l'élément déterminant de notre politique étrangère. Le respect des droits fondamentaux de l'homme, pierre angulaire de la démocratie gambienne, est également le catalyseur de son développement social et économique, car nous sommes convaincus que ce n'est que dans une atmosphère de liberté et de sécurité que l'individu peut efficacement contribuer au bien collectif de tous. En vérité, la lutte contre le colonialisme, l'oppression et le racisme est une lutte pour la dignité de l'homme.

236. La situation au Moyen-Orient s'est aggravée depuis que nous nous sommes réunis ici, l'année dernière. Contrairement à ce que nous attendions de la paix par le dialogue, Israël a maintenant étendu sa politique d'expansion et d'oppression. Au total mépris du droit et de la morale internationaux, le régime sioniste de Tel-Aviv non seulement a créé des colonies de peuplement dans les territoires occupés, mais a décidé de faire de Jérusalem la capitale éternelle et indivisible d'Israël.

237. Sur la question fondamentale de la Palestine, nous devons répéter que seule l'OLP, unique représentant du peuple palestinien, peut négocier au nom de ce peuple pour lui assurer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Si une paix durable doit s'établir au Moyen-Orient, il doit y avoir un Etat palestinien indépendant, établi par la restitution des terres ancestrales usurpées par Israël. Nous estimons donc qu'il doit y avoir une paix négociée entre les parties directement intéressées, c'est-à-dire que l'OLP doit participer à toutes les étapes, sur un pied d'égalité, aux négociations.

238. Mais si nous, notamment au sein de la Conférence islamique, voulons atteindre notre objectif qui est de renverser le *statu quo* au Moyen-Orient afin qu'une paix durable puisse être rétablie dans la région, nous ne pouvons pas nous permettre de détourner nos efforts dans des conflits fratricides. De tels affrontements militaires ne peuvent qu'affaiblir notre action collective et renforcer les ennemis de l'Islam. J'ajoute donc ma voix à l'appel lancé à l'Iran et à l'Iraq, notamment par la Conférence islamique et d'une façon générale par

l'ONU et toutes les nations éprises de paix, pour qu'ils normalisent leurs relations.

239. Telle est la toile de fond sur laquelle s'inscrit notre trente-cinquième session. C'est une période sans précédent par son incertitude économique, où l'écart entre les riches et les pauvres est loin de se résorber. C'est une époque de crises politiques où la paix, si fragile soit-elle, qui a régné depuis 1945 est maintenant gravement menacée. Cependant, on peut espérer que les difficultés pourront être surmontées, étant donné que ceux qui véritablement souhaitent la paix dépassent en nombre les forces du mal. Et, comme je l'ai dit au début, nous avons l'Organisation des Nations Unies, dont le mécanisme peut être renforcé et mieux utilisé, et nos organisations régionales qui nous permettent de traduire les idées inspirées par notre désir de développement et de paix en mesures concrètes pour le bien commun de l'humanité.

240. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

241. M. ORTIZ SANZ (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : A la 9^e séance de l'Assemblée générale, la délégation bolivienne a répondu à certaines déclarations erronées à propos de la situation en Bolivie.

242. Afin d'épargner le temps de l'Assemblée générale, qui a un ordre du jour très chargé, nous nous limiterons aujourd'hui, devant d'autres déclarations offensantes qui ont été faites d'une manière sectaire, à attirer respectueusement l'attention des représentants sur le compte rendu de la 9^e séance, du 24 septembre dernier. Dans ce compte rendu est exposée avec une clarté objective la vérité en ce qui concerne la situation qui règne en Bolivie, et ce dans les termes respectueux que mérite cette assemblée de nations. Nous ne reprendrons pas ni ne répéterons les expressions violentes et injurieuses que l'on a entendues ce jour-là à l'adresse de notre gouvernement. Les représentants boliviens sont guidés par le principe selon lequel les paroles des hommes sont le reflet de leur âme, et ceux qui s'expriment avec violence et maladresse savent pourquoi ils le font.

243. M. BURWIN (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : La Jamahiriya arabe libyenne croit à la Charte, aux principes de l'Organisation des Nations Unies et au mouvement des pays non alignés. Mon pays croit aussi au maintien de la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne. Pour répondre à la délégation maltaise [28^e séance], mon pays tient à affirmer qu'il n'a aucune intention agressive contre Malte. Bien au contraire, nous avons toujours travaillé à la consolidation de la position de Malte dans sa lutte pour la libération et l'indépendance, ainsi que pour renforcer sa position de membre du mouvement non aligné. Mon pays a également coopéré avec Malte dans les domaines politique, culturel et économique, poursuivant ainsi des relations historiques qui lient la Jamahiriya arabe libyenne et Malte. Dans le domaine de la coopération et de l'assistance entre nos deux pays, je voudrais donner comme exemple qu'il y a vingt-quatre pactes et traités qui nous lient. Il y a également neuf entreprises communes en voie de réalisation, avec un capital se montant à plus de 100 millions de dollars. En

outre, il y a une société avec un certain nombre de compagnies affiliées. En même temps, la Libye a offert à Malte de nombreux prêts et, s'agissant du pétrole, la Libye a accordé des fournitures de pétrole à Malte à des prix réduits, c'est-à-dire aux mêmes prix accordés aux consommateurs libyens, prix qui prévalent depuis 1975.

244. S'agissant du plateau continental, la Jamahiriya arabe libyenne est soucieuse de régler le différend par des moyens pacifiques et grâce à des négociations directes, dans le cadre de relations de bon voisinage. Il a été convenu de renvoyer la question à la Cour internationale de Justice et l'accord sera soumis à très bref délai à l'autorité judiciaire. En termes généraux, la Jamahiriya tient à dire qu'elle est tout à fait prête à se rendre devant la Cour internationale de Justice aussi longtemps que Malte sera désireuse de s'abstenir de tous travaux de forage dans la région faisant l'objet du différend et acceptera d'aller devant la Cour.

245. Un accord devrait être conclu entre les deux parties sur les bases suivantes : premièrement, la Cour internationale de Justice arbitrera la question; et deuxièmement, les deux parties s'abstiendront de toutes activités de forage dans la zone qui fait l'objet du différend, tant que celui-ci ne sera pas réglé.

246. La Jamahiriya a déjà exprimé son avis favorable et a accepté la médiation des chefs du mouvement non aligné. Nous sommes prêts à mener des négociations directes et nous accueillerons volontiers une mission de Malte en Libye, ou nous enverrons une délégation à Malte afin d'arriver à la meilleure solution possible.

247. En plus d'une occasion, le représentant de Malte nous a parlé des droits juridiques de son pays. Comme le savent les membres de l'Assemblée, c'est là une question qui, dans le cadre du plateau continental, est prématurée. La Libye ne conteste pas le droit de Malte de procéder à des forages dans ses propres eaux territoriales. Cependant, compte tenu du caractère technique de la question, la situation est claire : le problème fait toujours l'objet de négociations à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Les critères visant à délimiter les eaux territoriales sont encore en cours d'examen. La question du plateau continental, qui fait l'objet du différend entre les deux pays, est également examinée et Malte ne peut pas, de façon unilatérale, déterminer la ligne de démarcation d'une zone contestée. Ainsi, aucune prospection, aucune activité de forage ne peuvent être entreprises jusqu'à ce que le différend soit réglé et que les lignes de délimitation soient déterminées.

248. C'est pourquoi, dès qu'elle a eu connaissance de l'intention de Malte de procéder à des forages dans la zone contestée, la Jamahiriya a protesté auprès des autorités de Malte et demandé que ces activités soient interrompues jusqu'à ce qu'un accord soit conclu. Mais Malte n'en a tenu rigoureusement aucun compte. La Jamahiriya est toujours convaincue que la question du plateau continental est une affaire purement technique qui pourrait être résolue par un accord bilatéral ou par recours à la Cour internationale de Justice. En effet, le Conseil de sécurité, ou l'Assemblée générale, ne saurait s'occuper d'une question aussi technique, car il serait exagéré de dire que la paix et la sécurité de la région et du monde sont menacées.

249. En conclusion, la Jamahiriya tient à affirmer que la paix et la sécurité de la région et du monde lui sont chères. Elle tient à préserver les relations pacifiques et fraternelles qu'elle entretient avec Malte, à qui elle souhaite paix et prospérité.

250. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : On me pardonnera de prendre le temps de l'Assemblée à cette heure tardive, mais étant donné que la Libye a eu tout le temps nécessaire pour étudier le point de vue du Gouvernement maltais sur cette question fort importante, la réponse qui vient de nous être donnée par le représentant de la Libye semble, à première vue, être la poursuite pure et simple des tactiques dilatoires auxquelles ce pays a recours pour empêcher Malte d'exercer ses droits légitimes.

251. J'ai dit ce matin [28^e séance] que les faits qui ressortent de la photographie que je tiens à disposition avaient été authentifiés par des citoyens d'autres pays travaillant aux activités pétrolières, et qu'en outre cette photographie contenait les coordonnées précises de la position géographique à laquelle la menace armée avait été brandie. Si le représentant de la Libye souhaite en avoir un exemplaire, je serai heureux de le lui fournir; il sera alors en mesure de voir non seulement la nature exacte de l'incident, mais constatera aussi que les coordonnées sont extérieures — je répète, extérieures — à celles qui ont été données officiellement par le Gouvernement libyen dans sa lettre aux concessionnaires en date du 8 juin 1975, lettre dans laquelle le Gouvernement libyen énonçait les coordonnées de la zone maximale qu'il revendiquait. Cela prouve que l'opération pétrolière n'intervenait pas dans le domaine de la juridiction de la Libye. La zone dans laquelle Malte a autorisé des activités se situe à environ 20 milles de la ligne extérieure maximale de la juridiction légitime de Malte, et ce aux termes du droit international. En d'autres termes, les activités de forage ont été menées dans une zone qui n'avait pas été précédemment revendiquée par la Libye.

252. Il semble maintenant que, conformément au proverbe italien bien connu, selon lequel l'appétit vient en mangeant, les Libyens étendent la zone qu'ils revendiquent comme relevant de leur compétence. Cela est contraire au droit international et à la pratique établie, et c'est l'objet du différend entre les deux gouvernements.

253. Le Premier Ministre de Malte a répondu à la suggestion de la Libye qui proposait le maintien de contacts entre les deux gouvernements, dans une lettre qui remonte à 1976, lettre dans laquelle nous déclarions que le Gouvernement maltais n'entendait pas revenir sur l'accord qui avait déjà été négocié pendant une période de quatre années. Si les Libyens insistent pour que des accords auxquels on est déjà parvenu soient renégociés depuis le début, il n'y a aucune raison pour nous d'accepter l'invitation de la Libye à discuter de ces questions. Nous ne voulons pas remonter dans le temps, mais bien aller de l'avant.

254. Comme je l'ai dit ce matin, la convention sur le droit de la mer proposée prévoit des dispositions intérieures, et c'est sur cette base que nous avons fait des propositions spécifiques à la Libye. La délégation

libyenne n'y a pas répondu et sa déclaration d'aujourd'hui ne constitue pas une réponse.

255. Je pense que je dois au Gouvernement libyen et à cette assemblée d'étudier la déclaration que vient de faire le représentant de la Libye, mais, à première vue, il semble que la Libye se contente de revenir sur ce qu'elle a déjà accepté il y a quatre ans. Ce n'est évidemment pas la manière de conduire un dialogue. Ce n'est pas la manière de conduire des négociations. C'est une question que doivent régler nos deux gouvernements et, à moins d'une réponse favorable à la dernière proposition de Malte, je crains que les relations entre nos deux pays ne puissent suivre un cours favorable.

256. Je crois que j'ai posé ce matin des questions très précises, et il est fâcheux que le représentant de la Libye n'ait pas jugé bon de donner une réponse précise à ces questions précises. J'avais dit que, à première vue, la réponse de la Libye ne semblait guère nous faire avancer et, après avoir eu l'occasion de l'étudier, je crains qu'il n'en soit bien ainsi.

257. M. GONZÁLEZ (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous pensons que le Nicaragua n'a pas été offensif, mais objectif. Mais ce qui est offensif, c'est la réalité de la situation de notre pays frère, la Bolivie. On a dit que les paroles reflètent un certain type d'âme, mais il est difficile de déterminer ce type d'âme.

258. En plus d'avoir été un témoin oculaire des événements sanglants qui ont eu lieu en Bolivie, la presse internationale a également rapporté, en toute objectivité, les massacres de travailleurs des mines et de paysans tels que ceux qui ont eu lieu à Animas ou Caracoles, ainsi que les sévices et les tortures commis par des civils armés qui ont ravagé les principales villes du pays. La presse mondiale, y compris le *Washington Post*, le *New York Times*, le *Daily News*, le *Times* de Londres, le magazine *Time*, *Le Monde*, *Der Spiegel*, le *Financial Times* de Londres, *El Nacional* de Caracas, *El Espectador* de Bogotá, et des centaines d'autres journaux et publications de toutes sortes ont répété ces faits.

259. La Conférence épiscopale et d'autres organisations religieuses de Bolivie ont apporté leur témoignage véridique.

260. La série affligeante de coups d'Etat dont a souffert la Bolivie ne peut se comprendre que lorsque l'on connaît la fermeté des aspirations démocratiques de ce peuple qui, chaque fois que recommençait l'oppression, se remettait à lutter pour défendre cette liberté pour laquelle il se bat depuis plus de cent cinquante ans; ce n'est qu'avec la révolution nationale, en 1952, qu'il a pu entamer un processus qui a été arrêté dix ans plus tard. Depuis bien longtemps, l'image d'un mineur bolivien en armes vit dans le cœur de tous les révolutionnaires du monde.

261. L'ouverture démocratique qui a duré moins de trois ans fut une victoire pour le peuple bolivien. Son retour inéluctable à un régime de droit sera le fruit de sa résolution. La désobéissance civile de ce peuple a évité la consolidation interne de ce régime et la solidarité des nations démocratiques signifie qu'il ne peut ni ne doit se consolider sur le plan international.

262. Nous ne doutons pas du succès de la résistance bolivienne, car il est impossible de gouverner contre son gré un peuple uni et résolu.

263. Paraphrasant M. D'Escoto qui a pris la parole ce matin [28^e séance], nous disons qu'il faut que la Bolivie se libère de son isolement géographique et obtienne sa sortie souveraine vers la mer. Elle doit aussi se libérer de ceux qui oppriment aujourd'hui son peuple héroïque, en consolidant un régime démocratique, de paix et de justice sociale.

264. M. CASTILLO-ARRIOLA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Guatemala exerce son droit de réponse à cause d'une allusion à mon pays, faite ce matin par un orateur et qui nous oblige à faire la déclaration suivante.

265. La République du Guatemala, qui a souffert pendant de longues années sous des régimes de dictature, après une lutte glorieuse de son peuple a institutionnalisé le changement de gouvernement par la voie d'élections populaires directes, et nous n'avons plus jamais eu de dictature de cinq ans, ni de dix ans, ni de quarante-cinq ans. Depuis quatorze ans, les gouvernements du Guatemala se sont succédé à la suite d'élections populaires, pour des périodes quadriennales; à plusieurs reprises, le gouvernement a eu recours aux candidats de l'opposition, à l'intérieur du jeu électoral auquel les partis politiques de toutes les tendances ont participé. Nous avons actuellement un gouvernement démocratique élu par la voie de ce système électoral. Nous pouvons compter sur un gouvernement qui respecte et garantit les droits de l'homme et toutes les libertés reconnues par la Constitution de la République; un gouvernement qui a à son actif de grandes réalisations de tous ordres, pour le bénéfice direct des masses et qui, à n'en pas douter, peut compter, lui aussi, sur l'appui du peuple.

266. Pour toutes ces raisons, qui sont bien connues, à l'échelon tant national qu'international, la délégation guatémaltèque réfute catégoriquement la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua pour ce qui a trait à l'ordre national, parce qu'elle va à l'encontre de la règle de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats voisins et que c'est une ingérence pure et simple dans les affaires intérieures qui relèvent uniquement de l'Etat guatémaltèque.

267. En ce qui concerne le problème de Belize, nous ne pouvons que réaffirmer la position du Guatemala telle qu'elle a été exposée par le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans son allocution prononcée devant l'Assemblée générale, le 6 octobre [25^e séance].

268. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé à nouveau la parole. Avant de la lui donner, je voudrais rappeler aux représentants la décision 34/401 de l'Assemblée générale, selon laquelle les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première fois, et à cinq minutes pour la seconde fois.

269. M. BURWIN (République arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Le représentant de Malte s'est référé à des photos qu'il présentait comme un témoignage. Je dois dire qu'une photographie ne peut être considérée comme une preuve et que la Jamahiriya

arabe libyenne n'a jamais eu recours à la force et n'a jamais eu de forces dans des zones placées sous la juridiction de Malte.

270. Il a parlé dans sa déclaration d'une distance qui était parfois de 15 milles, parfois de 20 milles, ce qui prouve qu'il n'est pas sûr de ce dont il parle.

271. La Libye estime que la prospection a eu lieu dans une zone controversée, et c'est là une violation des règles juridiques les plus élémentaires. Le colonel Kadhafi, chef de la révolution libyenne, a dit dans son discours du 1^{er} septembre que la Libye était prête à en appeler à la Cour internationale de Justice. Nous réitérons qu'il s'agit d'une question d'ordre technique qu'il convient d'étudier davantage, ce qui exige du temps. Le représentant de Malte a dit qu'il s'agissait de tactiques, mais ce n'est pas vrai. Est-ce à cause de tactiques que la Conférence sur le droit de la mer a duré si longtemps ?

272. M. TINOCO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous prions tous les représentants de bien vouloir nous excuser de prendre leur temps, mais nous estimons nécessaire d'apporter un bref éclaircissement.

273. Notre pays, qui est essentiellement démocratique et dont le gouvernement bénéficie d'une large participation populaire, connaît le profond attachement de tous les peuples d'Amérique latine et du monde à la démocratie. A cet égard, nous tenons à souligner que notre pays, en tant que pays démocratique, respecte le droit à l'autodétermination et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Toutefois, nous ne pensons pas qu'il soit juste de faire coïncider ce droit de tous les Etats avec le droit intrinsèque, qu'à leur tour ont tous les Etats souverains de faire connaître leur avis et d'indiquer leur position sur le progrès de la démocratie, qui est le seul espoir de ce monde.

274. Nous tenons à dire que le Nicaragua, pays démocratique et révolutionnaire, estime qu'il est de son devoir de se prononcer sur les difficultés que rencontre la démocratie dans différentes parties du monde, car la bête qui assaille le monde aujourd'hui est précisément celle qui attaque la démocratie dans diverses régions de notre continent et dans le monde entier.

275. Nous réaffirmons donc que nous ne nous ingérons pas dans les affaires intérieures d'un Etat, mais nous réaffirmons également que notre peuple et notre gouvernement garderont intact leur droit de mentionner, chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire, tous les coups portés à la démocratie.

276. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Pour permettre au représentant de la Libye de s'y retrouver, je vais lui préciser l'emplacement exact de l'incident. Le voici : la distance de Malte était d'environ 50 milles. La distance de la Libye était d'environ 138 milles. Lorsque j'ai parlé de 20 milles, je me référais à moins de 20 milles de la ligne de démarcation entre Malte et la Libye — en d'autres mots, 20 milles de notre côté de la ligne —, ce qui signifie que nos activités étaient conformes à la dernière offre de compromis que nous avons faite au Gouvernement libyen lors de négociations stériles qui avaient déjà pris huit ans de notre vie politique. Au cas où le représentant de la Libye souhaiterait avoir de plus amples informations, le navire libyen qui menaçait les activités pacifiques et légitimes de Malte de son côté de la ligne de démarcation portait le numéro C-411. Comme je l'ai déjà indiqué, ce navire s'est amarré aux bouées de la plate-forme de forage sur laquelle il a pointé ses canons et il a averti que si toutes les activités ne cessaient pas immédiatement, on ne pourrait répondre de la situation.

277. Si le représentant de la Libye souhaite avoir les coordonnées exactes, comme je le lui ai déjà dit, il constatera, en consultant les rapports officiels, que l'emplacement était éloigné de la ligne de démarcation de la zone maximale sur laquelle la Libye disait auparavant avoir juridiction. Je ne voudrais pas ennuyer mes collègues en répétant ces détails. Les faits sont là. Nous n'avons pas mis en cause les autres aspects de nos rapports avec la Libye. Ils étaient aussi profitables à la Libye que, nous l'espérons, ils le seront pour nous. Cependant, cette question est extrêmement désavantageuse pour Malte et très profitable à la Libye. C'est la raison pour laquelle il y a un différend entre nous et c'est pourquoi nous aimerions que le Gouvernement libyen se montre plus souple qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

278. Ce matin, j'ai dit qu'il y avait certaines difficultés à interpréter des circonstances évidentes, mais lorsque l'évidence et la géographie correspondent, et que des citoyens d'autres pays en sont témoins, je pense qu'il ne saurait y avoir de doute. On ne peut pas dire que le noir est blanc et essayer de s'en tirer comme cela. C'est ce que le représentant libyen semble essayer de faire. Bien entendu, mon gouvernement et mon pays ne sauraient accepter cela, et les Nations Unies ne doivent pas l'accepter non plus.

La séance est levée à 19 heures.